ESTIMATES

Canadian Nuclear Safety Commission

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-15
ISBN 0-660-62541-5

105-01035/

Canadian Nuclear Safety Commission

2004-2005
Estimates

Part III - Report on Plans and Priorities

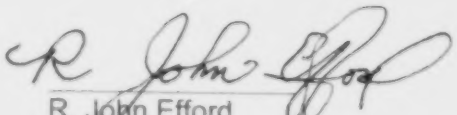

R. John Efford
Minister of Natural Resources Canada

Table of Contents

I. Message from the President and Chief Executive Officer 1

II. Management Representation Statement 3

III. Raison d'être 5

IV. Planning Overview 7

V. Plans and Priorities 9

VI. Organization 25

VII. Annexes – Tables 29

VIII. Additional Information 35

I. Message from the President and Chief Executive Officer

I am pleased to present to Parliament and Canadians, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities of the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

In preparing this report, in my third year as President and Chief Executive Officer, I am outlining the progress that we are making toward our vision of becoming one of the best nuclear regulators in the world. The plans and priorities articulated in this report will carry us forward on this ambitious path and represent our strategic plan.

This year, for the first time, our report on plans and priorities includes a new CNSC logic model that illustrates the difference the CNSC is making for Canadians. This model delineates the activity areas and outcomes which address how we deliver our mandate. We look forward to refining this model in the future and to developing a set of performance indicators that measure the achievement of the CNSC's actual outcomes against these priorities and plans.

As discussed in the report, the CNSC's five immediate outcomes stem from the legislated mandate given by Parliament to the CNSC through the *Nuclear Safety and Control Act* and respond to the priorities of the Government of Canada. These outcomes can be summarized as follows: a clear and pragmatic regulatory framework; safe operation of licensed activities with conformity to nuclear non-proliferation commitments; high levels of regulatory compliance; effective national and international cooperation; and stakeholder understanding of the regulatory program. As demonstrated in this report, these immediate outcomes deliver our ultimate outcome: ***safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regulatory regime's effectiveness.***

In ensuring the effectiveness of the nuclear regulatory regime, the CNSC remains committed to further modernizing its management practices. A Corporate Committee on Modern Management is implementing the CNSC's Management Model, based on the National Quality Institute's Canadian Quality Criteria for public sector excellence. As part of this model, the CNSC also continues to formalize its risk management approaches for decisions on regulatory priorities. The CNSC is also implementing an integrated results-based planning and performance management process that links plans to budgets and results.

As I have stated in the past, the CNSC's plans and priorities are designed to address the challenges of nuclear regulation and to improve the regulatory regime. In staying the course that has been set on behalf of our clients, the people of Canada, we remain committed to working with stakeholders, including licensees, to deliver on our mandate to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

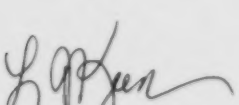

Linda J. Keen

II. Management Representation Statement

Report on Plans and Priorities 2004-2005

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the Guide to the Preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities:

- It accurately portrays the CNSC's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by Treasury Board Secretariat.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying CNSC information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for results achieved with the resources and authorities provided.

Ginette Bergeron, CGA
Vice-President, Corporate Services Branch

18.03.04
Date

III. Raison d'être

Mission

The CNSC regulates the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

Mandate

Under legislation enacted by Parliament, policies and international commitments of the federal government, the CNSC:

- regulates the development, production and use of nuclear energy in Canada;
- regulates the production, possession, use and transport of nuclear substances, and the production, possession and use of prescribed equipment and prescribed information;
- implements measures respecting international control of the development, production, transport and use of nuclear energy and nuclear substances, including measures respecting the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices; and
- disseminates scientific, technical and regulatory information concerning the activities of the CNSC and the effects on the environment and on the health and safety of persons, of the development, production, possession, transport and use referred to above.

CNSC Vision

Within the context of its mission, the CNSC's vision is:

To be one of the best nuclear regulators in the world.

Participation in international and domestic regulatory fora, benchmarking our activities against other regulators and sharing best practices, provides the organization with a global context in which to assess the achievement of this vision.

Regulatory Philosophy

The CNSC's regulatory program is based on two accountability principles:

1. Those persons and organizations that are subject to the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) and associated regulations are directly responsible for ensuring that the regulated activities in which they engage are managed so as to protect health, safety, security and the environment, and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

2. The CNSC is responsible to the public for regulating persons and organizations that are subject to the *Nuclear Safety and Control Act* and associated regulations in order to assure that they are properly discharging their obligations.

IV. Planning Overview

Program Delivery

The CNSC's expenditure is funded by a budgetary lapsing authority. The CNSC complies with federal government policy with respect to recovery of costs for services by departments and agencies, including the costs of regulatory activities. The CNSC recovers these costs in accordance with its *Cost Recovery Fees Regulations* which are compliant with the Federal Government's External Charging Policy.

Revenue, including license fees, is deposited to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the CNSC.

Planning Context

CNSC Outcomes – Results for Canadians

The CNSC's outcomes position the agency as a key contributor to the Government of Canada's performance. In the government report entitled *Canada's Performance 2003,* the government's overall performance is measured using the following four themes:

1. Economic Opportunities and Innovation in Canada.
2. The Health of Canadians.
3. The Canadian Environment.
4. The Strength and Safety of Canadian Communities.

With its clear mandate, the CNSC contributes in all of these areas and has articulated its **ultimate outcome** as follows:

> ***Safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regulatory regime's effectiveness.***

The mandate of the CNSC is not explicitly to support innovation and growth. However, the CNSC, via its practice of smart regulation, contributes to the sustainability of the nuclear industry by being an effective, transparent and trusted regulator to whom the public can look with confidence. The contribution of the CNSC to the last three themes is direct and is noted in *Canada's Performance 2003.*

To achieve its ultimate outcome, the CNSC's immediate outcomes are:

1. A clear and pragmatic regulatory framework;
2. Individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements;
3. High levels of compliance with the regulatory framework;

4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora; and
5. Stakeholders' understanding of the regulatory program.

These immediate outcomes are directly achieved by the CNSC's activities. The CNSC logic model (Figure 1) is a graphic representation of the logical linkages between activity areas and outcomes. The outputs are indicative at this time and will be further elaborated upon in future years.

In the planning process, the CNSC assesses its operating environment and the issues and risks to achievement of the outcomes. The plan reflects the strategic priorities that need to be addressed, the range of activities to be undertaken and the respective resource implications, in order to ensure that the outcomes are achieved.

Figure 1

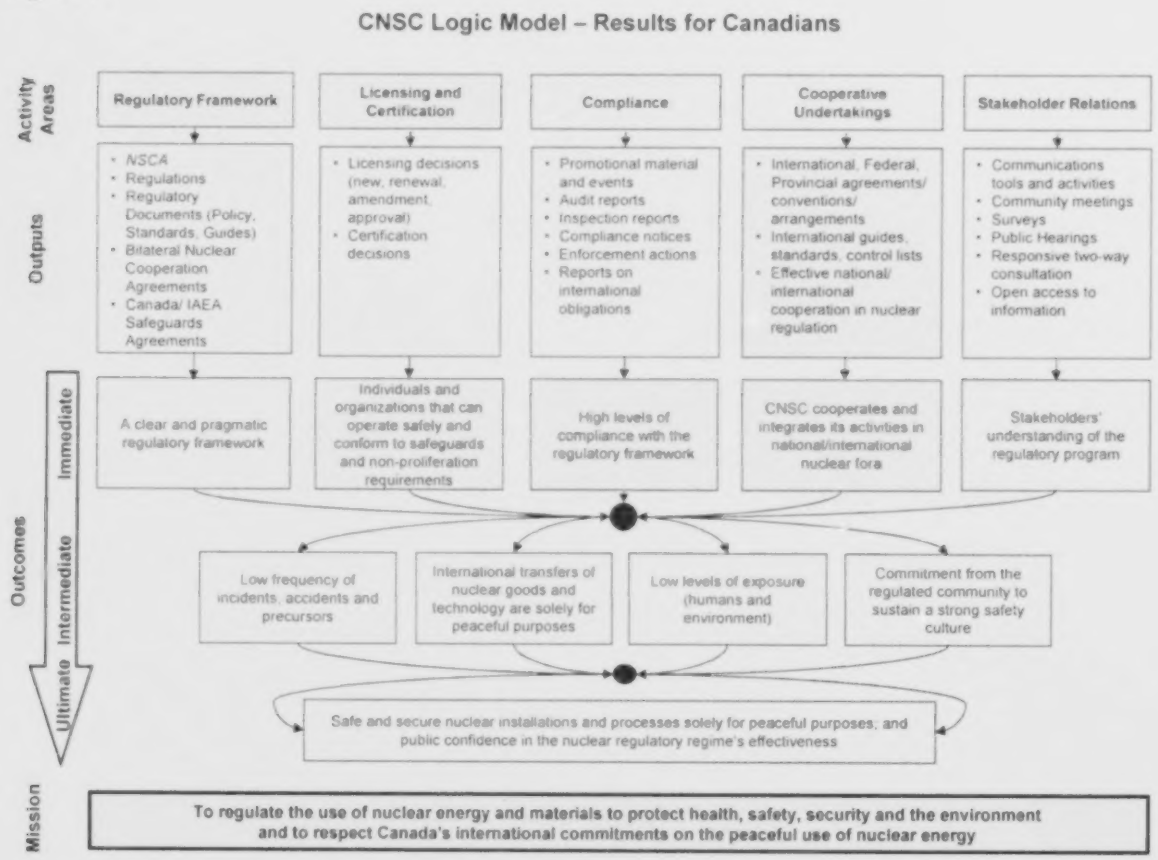
CNSC Logic Model – Results for Canadians
Activity Areas
Regulatory Framework
Licensing and Certification
Compliance
Cooperative Undertakings
Stakeholder Relations
Outputs
• NSCA
• Regulations
• Regulatory Documents (Policy, Standards, Guides)
• Bilateral Nuclear Cooperation Agreements
• Canada/ IAEA Safeguards Agreements
• Licensing decisions (new, renewal, amendment, approval)
• Certification decisions
• Promotional material and events
• Audit reports
• Inspection reports
• Compliance notices
• Enforcement actions
• Reports on international obligations
• International, Federal, Provincial agreements/ conventions/ arrangements
• International guides, standards, control lists
• Effective national/ international cooperation in nuclear regulation
• Communications tools and activities
• Community meetings
• Surveys
• Public Hearings
• Responsive two-way consultation
• Open access to information
Outcomes
Immediate
A clear and pragmatic regulatory framework
Individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements
High levels of compliance with the regulatory framework
CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora
Stakeholders' understanding of the regulatory program
Intermediate
Low frequency of incidents, accidents and precursors
International transfers of nuclear goods and technology are solely for peaceful purposes
Low levels of exposure (humans and environment)
Commitment from the regulated community to sustain a strong safety culture
Ultimate
Safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regulatory regime's effectiveness
Mission
To regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy

V. Plans and Priorities

The CNSC has developed plans for each of the five immediate outcomes discussed in Section IV - Planning Context. Each outcome is achieved through activities in a respective activity area. By planning on the basis of outcomes, the CNSC ensures a consistent results-based approach to its activities across the organization and with stakeholders.

1. Immediate Outcome: Clear and pragmatic regulatory framework

The CNSC regulatory framework is composed of:

1. The *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA), regulations and regulatory documents;
2. The *Safeguards Agreement and Additional Protocol* between Canada and the International Atomic Energy Agency (IAEA); and
3. Canada's Bilateral nuclear cooperation agreements with other nations.

The *NSCA* and new regulations under the Act came into force on May 31, 2000. With the new legislation, the CNSC is better equipped to move forward in designing and implementing an effective regulatory regime.

A new Regulatory Documents Framework has been established. The CNSC has also completed a risk-based review of existing and potential new regulations and will focus on amendments to those regulations where there exist the greatest benefits to protecting health and safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the non-proliferation of nuclear weapons. Consistent with the Government of Canada's *Regulatory Policy*, the development and amendment of regulations will be performance-based and, where appropriate and practical, in line with international recommendations on nuclear regulations.

In the past year, the CNSC has enacted new CNSC *Cost Recovery Fees Regulations* and amended the *Packaging and Transport of Nuclear Substances Regulations*.

There is no statutory review period for the *NSCA* and the Commission has no plans to request such a review by the government in the short term. However, the CNSC continuously monitors the Act to ensure that it provides a sufficiently vigorous mandate for the activities required to achieve the CNSC's outcomes.

Priorities to 2007	Plans to 2007
• Modern *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA), with powers to protect health and safety, security, the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy	• Review on an ongoing, systematic and consultative basis, the *NSCA*, regulations under the Act and regulatory practices codified in regulatory documents
• Efficient regulatory system into which licensees and other stakeholders have appropriate input	• Review *Rules of Procedure* for the Commission tribunal
• An evergreen risk-based approach to regulatory strategies, regulations and licensing requirements in line with Smart Regulation	• Input into the Smart Regulation initiative of the Government of Canada • Develop specific *Safeguards Regulations* based on the requirements of the Safeguards Agreement and Additional Protocol • Revise the following existing regulations: - *Nuclear Security Regulations* - *Class II Nuclear Facilities and Prescribed Equipment Regulations* - *Nuclear Substances and Radiation Devices Regulations* - *Nuclear Non-Proliferation Import and Export Control Regulations*
• Comprehensive, integrated and consistent set of regulatory documents (Policies, Standards, and Guides) to clarify regulatory requirements and expectations	• Develop regulatory policies, standards and guides in accordance with priorities identified in CNSC-approved Regulatory Documents Framework; Start with a regulatory policy to promote consistency and clarity regarding the way in which CNSC achieves its regulatory objectives • Influence and adopt international standards where applicable to the Canadian context

Challenges and risks

The government's focus on Smart Regulation will require analysis and development of appropriate measures to respond to this policy approach. The CNSC will continue to actively cooperate with the Forum on Smart Regulation.

The government's recently-approved *External Charging Policy* and the CNSC's cost recovery program (both of which are reflected in the CNSC's *Cost Recovery Fees Regulations* which came into effect in July 2003) will pose ongoing challenges to the CNSC with respect to demonstrating its regulatory effectiveness and efficiency, yet being flexible to ongoing licensees' plans which can frequently change. There will continue to be pressures from licensees for better

planning of regulatory work for which they are charged, for improved service standards and for greater regulatory clarity and certainty.

Deregulation of electricity markets has opened up the nuclear power industry to private sector investment, raising the issue of increasing financial risks and legal responsibility in the event of potential economic difficulties and decommissioning. The CNSC has placed increased emphasis on obtaining financial guarantees from these companies for potential operating and decommissioning liabilities to protect Canadians and the environment.

With respect to the international environment, heightened concerns on the part of the international community, including the IAEA, regarding possible nuclear weapons programs in a number of other countries may lead to concrete steps to further strengthening the international nuclear non-proliferation regime. This in turn may have implications for the CNSC's regulatory framework. In addition, recommendations of international bodies such as the International Commission on Radiological Protection and the IAEA, can be expected to exert greater influence on the CNSC to remain in conformity with the international community on regulations affecting the nuclear industry and the public. This can result in the re-prioritizing of regulatory efforts.

2. Immediate Outcome: Individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements

The *Nuclear Safety and Control Act* gives authority to the CNSC to issue licences or certify persons to conduct nuclear-related activities in Canada. In order to issue a licence or certification, the CNSC must obtain evidence of the licensees' ability to operate safely and conform to safeguards and non-proliferation obligations.

To be as effective and efficient as possible in its licensing and certification activities, the CNSC will continue to improve the consistency, clarity and balance of the licensing and certification process, including the use of information technology.

Priorities to 2007	Plans to 2007
• Optimization of the licensing principles, framework and methodology for all licensing and certification activities	• Use a consistent risk-based methodology for licensing priorities and resource allocation across all licensing areas • Optimize licence periods for verification of performance and compliance • Formulate an approach for licensing of new or refurbished nuclear power plants and possible waste management solutions • Formulate an approach for decisions on end-of-life of facilities • Integrate the licensing for nuclear facilities where a number of licences are now required for different processes at a single facility
• Clarification of licensing and certification processes	• Clarify licensing expectations and application requirements through clear communication with licensees and improved documentation of processes
• Assurance that nuclear activities and facilities in Canada are conducted with adequate provision for protection of health, safety, security and the environment and the fulfillment of commitments to the peaceful use of nuclear energy	• Continue to conduct the CNSC's comprehensive and diligent system of licensing and certification • Continue the special focus on security within updated Government and International requirements
• Utilization of information technology to strategic advantage in licensing and certification consistent with the Government-on-line initiative	• Enhance and integrate a system for capturing licensee information including developing and implementing a secure electronic licensing system • Implement a new, integrated system to account for nuclear materials subject to IAEA safeguards and bilateral agreements
• Improvement of the effectiveness of the role of the Commission Tribunal in licensing	• Undertake an evaluation and implement improvements to the tribunal process

Challenges and risks

The CNSC will implement a consistent risk-based approach across a licensee base that represents a very broad risk spectrum from power reactors to uranium mines to radiography. Extending an approach that is already implemented in nuclear substance regulation into the licensing of complex power reactors and other major facilities will present a significant challenge.

Moving toward risk-informed methodologies requires a strong commitment to substantial change in some areas of licensing and resource commitments to ongoing regulatory work. The CNSC will need to balance the change required against the resulting benefits to optimize the outcome.

Our environmental scan, which included input from licencees, indicates that there will be increased demands put on us with the potential for new and expanded uses of nuclear substances, materials or equipment and devices in virtually all areas of licensing. The CNSC foresees a broad, complex and variable future that it must be prepared to face as the regulator. This will require new approaches and increased financial resources, both cost recovered and non-cost recovered, if the CNSC is to ensure that licences are issued only to individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements and that the licensing process does not unduly affect the pace of innovation and growth.

The use of information technology to strategically improve licensing and certification will require the development of expensive new systems. These systems will need to be coordinated with licensee systems and be appropriately secure.

3. Immediate Outcome: High levels of compliance with the regulatory framework

Compliance with the regulatory framework and licence requirements is imperative to achieving the CNSC's ultimate outcome. In achieving this immediate outcome, the CNSC has a range of compliance strategies available, from promotion of compliance, safety culture and common safety values, to compliance audits, inspections and enforcement actions.

Over the planning period, the immediate outcome is for CNSC licensees to exhibit a high level of compliance with the CNSC's regulatory framework.

The focus for the CNSC's compliance program for the planning period is to ensure continuous improvement by licensees. The program is directed at explaining, verifying, and ensuring that regulatory requirements are understood and respected. The program also establishes a consistent, risk-based approach that ensures that resources for CNSC compliance activities are allocated to areas that will result in the greatest benefit to Canadians.

All results from the CNSC compliance program are reported on and reviewed by CNSC staff. For the major power reactor facilities, report cards and annual reports on safety performance and compliance are published in paper form and on the CNSC web site. The performance of other major licensees is also reported in public meetings before the Commission, and detailed information is also made available on request. This transparency provides the public an assurance about the safety and security of nuclear facilities and materials, and builds confidence in the CNSC's nuclear regulatory regime.

Priorities to 2007	Plans to 2007
• A fully integrated system for planning, conducting, reporting, and measuring the effectiveness of compliance activities for all licensees	• Develop integrated strategies emphasizing licensee safety culture and safety management • Promote inter-licensee dialogue on compliance • Develop integrated inspection plans • Complete integration of the management of compliance activities into the results-based corporate planning and accountability processes and implement relevant performance measures • Build an on-line system for CNSC staff to access current compliance information, inspection results, and trends
• Risk-based compliance strategies to guide all compliance activities	• Implement a dynamic risk ranking process for all licensees that informs the selection of compliance strategies
• Provision of regulatory assurance to Canadians of the continuing compliance and safety performance of licensees	• Continue to conduct a strong compliance program • Continue to improve communication of compliance results to stakeholders

Challenges and Risks

Licensees request consistent approaches, alternative regulatory strategies such as voluntary mechanisms and ultimately a less burdensome regulatory regime. At the same time, licensees do not have a consolidated or common approach to nuclear safety and it is difficult to provide uniformity in the regulatory regime while addressing such a wide variety of approaches. The ultimate and overriding concern of the CNSC is the safety of the Canadian public and any efficiency measures must not take precedence over the effectiveness of the regulatory regime.

Compliance reports are also highly technical and detailed and require expert interpretation in assessing risk. Therefore, the conclusions and safety ratings of compliance reports are not easily interpretable by the public. This requires vigilance by the CNSC to remain open and transparent and ensure media and other reports are accurate.

4. Immediate Outcome: CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora

To achieve its ultimate outcome, the CNSC must work cooperatively with a number of other national and international organizations.

At a national level, these organizations include Environment Canada, the Department of Public Safety and Emergency Preparedness, the Department of Foreign Affairs (DFA), the Department of International Trade (DIT), the Canadian Standards Association. These organizations include at the provincial level, emergency measures organizations, environmental and mining departments, such as the Province of Saskatchewan.

Internationally, the Government of Canada has entered into bilateral agreements with the IAEA on nuclear safeguards verification and with numerous countries on nuclear non-proliferation frameworks for nuclear trade. The Government of Canada has also made multilateral commitments relating to nuclear export controls, physical protection, transportation, power reactor safety, and spent fuel and radioactive waste management safety. Under the *NSCA*, the CNSC is mandated to implement Canada's bilateral and multilateral commitments on the peaceful use of nuclear energy in each of these areas.

Cooperation by the CNSC with appropriate federal, provincial and private sector organizations contributes to more effective and efficient nuclear regulation. Such cooperation makes the best use of relevant expertise nationally on specific domestic regulatory issues while at the same time minimizes the potential for duplication of regulatory effort. Respective roles and responsibilities of participating organizations are described in bilateral Memoranda of Understanding (MOUs).

Similar MOUs define the CNSC's cooperative relationships with foreign nuclear regulators for the sharing of regulatory information and best practices and the conduct of foreign training on the CNSC's regulatory approach to the use of nuclear technology and materials. Also at the international level, the CNSC's cooperation and involvement in international nuclear organizations, including the IAEA, the Organization for Economic Co-Operation and Development (OECD) and the Nuclear Energy Agency, help to promote Canadian values and interests and embrace international recommendations, standards and guides in the CNSC's regulatory framework. International cooperation and involvement by the CNSC also extends, in partnership with the DFA, to the negotiation and implementation of multilateral nuclear treaties, conventions and arrangements as well as of bilateral nuclear cooperation agreements with nuclear trading partners. Through these activities, the CNSC contributes to strengthening the international regimes governing nuclear safety, nuclear security, and nuclear non-proliferation and safeguards.

Priorities to 2007	Plans to 2007
• Effective cooperation with international, federal and provincial organizations, departments and agencies	• Develop a framework for establishing and reviewing cooperative arrangements with federal and provincial organizations, departments and agencies, and foreign nuclear regulators on an evergreen basis
• Effective, efficient and cooperative CNSC Emergency Preparedness framework and infrastructure	• Maintain and continuously improve the CNSC's emergency response capacity and influence on other federal, provincial and municipal participants
• Effective and targeted participation in international organizations, conferences and workshops • Strong cooperative working relationships with strategic nuclear regulatory partners	• Implement a framework, including tracking and reporting mechanisms, for determining and evaluating the CNSC's participation in international activities on nuclear-related matters
• Effectively and efficiently implement Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy	• Apply the requirements of multilateral conventions and arrangements on the physical protection of nuclear material, nuclear power reactor safety, spent fuel and radioactive waste management safety, and the safe transportation of radioactive material • Strengthen the multilateral guidelines and export control lists on nuclear supply to counter contemporary nuclear proliferation threats, in collaboration with other nuclear suppliers • Exercise controls with bilateral partners on the peaceful use of nuclear goods and technology exported or imported under Canada's nuclear cooperation agreements • Cooperate with the IAEA on domestic safeguards challenges by improving the efficiency of international verification of nuclear material in Canada and addressing Canada's safeguards equipment requirements
• Contribute to improving the effectiveness and efficiency of the IAEA safeguards regime	• Provide technical support and other resources necessary to strengthen IAEA safeguards
• Optimization of safeguards implementation in Canada, taking account of all information and measures made available to the IAEA	• Cooperate with the IAEA in the development and introduction of an integrated safeguards approach for Canada

Challenges and risks

CNSC's mandate is clearly outlined in the *NSCA*, which specifies federal authority for nuclear regulatory activities. Therefore, the CNSC/provincial interface is limited to areas such as uranium mining (i.e., CNSC/Province of Saskatchewan Memorandum of Understanding) and emergency preparedness.

Jurisdictional issues need to be carefully considered and respected when establishing formal cooperative arrangements in Canada in emergency preparedness. There are a number of federal departments and agencies with defined responsibilities under the Federal Nuclear Emergency Plan. There are also provincial and municipal departments with legislated responsibilities for emergency preparedness and response. The new federal Department of Public Safety and Emergency Preparedness will have an impact on how the CNSC works with these partners.

Cooperative arrangements with international organizations, federal departments and agencies, and provincial and municipal governments require clear strategies, resources and an ongoing engagement. The CNSC's financial, scientific and technical resources for developing, implementing and maintaining these arrangements are limited.

As the federal nuclear authority, the CNSC plays a major role in the international arena, working in collaboration with the DFA to promote a more effective and comprehensive international nuclear non-proliferation regime. Increased threats to that regime by countries harbouring nuclear weapons ambitions or engaging in proliferation-related activities, underline the need to be ever vigilant in controlling Canada's nuclear exports pursuant to the *NSCA*, and to strengthening the overall regime where possible. These growing demands will require prioritization and likely a demand for more resources to meet international pressures, especially since international agencies are requiring greater contributions from Canada in their activities.

The CNSC will need to enhance its activities in bringing its technical knowledge and perspectives to bear on international non-proliferation and safeguards issues. The increasing demands on the CNSC in this area will require discussion and clarification of roles with the DFA and the DIT.

The CNSC has worked closely with the US Nuclear Regulatory Commission and the future could require fitting this close, inter-agency relationship into the broader Canada/U.S. agenda of the Government of Canada.

5. Immediate Outcome: Stakeholders' understanding of the regulatory program

The CNSC is committed to operating with a high level of transparency. This involves engaging stakeholders through a variety of appropriate consultation processes, effective information sharing and communications.

The CNSC staff has continuously engaged stakeholders in various outreach activities in support of transparency. Outreach activities include:

- meetings with town councils/municipalities in the vicinity of key facilities;
- public hearings of the tribunal, including those held outside of Ottawa;
- consultations with licensees and other stakeholders on regulations;
- presentations by the CNSC President and executives at various seminars and meetings of stakeholders;
- benchmarking and other activities with other regulators; and
- international conferences and events.

The CNSC Executive Committee recently approved the framework for a new, more formalized Outreach Program. It will be implemented starting in May 2004. The Program will help ensure that CNSC outreach activities are focused, effective and make the best use of limited resources. The Outreach Program will:

- provide the context and framework for outreach activities;
- provide tools and materials for existing and new activities;
- set targeted, measurable outcomes;
- track and continuously seek to improve the CNSC's performance in doing outreach;
- identify opportunities for new activities; and
- provide the structure and necessary resources to support CNSC staff to carry out related activities.

In parallel with the Outreach Program, the CNSC will continue to monitor the public environment and issues and develop and implement proactive and reactive communications plans for external stakeholders.

An active communications program comprised of various tools such as an up-to-date web site, and general, plain-language brochures on the CNSC and its various roles, can increase Canadians' level of awareness of the CNSC and its role as Canada's nuclear regulator and enhance public confidence. A Corporate Committee on Communications has been created to provide a representative forum for the discussion of communications issues and to encourage an exchange and cross-fertilization of ideas from across the CNSC.

Priorities to 2007	Plans to 2007
• Increased knowledge of key stakeholder issues and concerns	• Undertake stakeholder surveys to form a baseline of information on knowledge of the CNSC and level of satisfaction with the CNSC's performance as regulator
• Assurance that Canadians have knowledge of and confidence in the CNSC as regulator • Improvement in communication, consultation and sustained, predictable relationships with key stakeholders directly affected by the CNSC's regulatory regime	• Implement a well-structured and sustainable Outreach Program • Review the CNSC web site and revise the information to improve its interactivity, user-friendliness, etc. on an evergreen basis
• Awareness among stakeholders of the process to become an active intervenor in the licensing process (e.g., participation in Commission Hearings)	• Implement better processes for diffusion of Commission proceedings including such tools as web-casting and increased access to documentation

Challenges and risks

In considering stakeholder relations, the CNSC must address two groups of stakeholders: (i) stakeholders, including licensees, who have a direct interest in, or are directly affected by the Canadian nuclear industry and its regulation and (ii) the Canadian public, the CNSC's client, in whose interest the CNSC regulates the Canadian nuclear industry. The first group has a general knowledge of the CNSC's role, whereas the second group is largely unaware.

The most significant challenge faced by the CNSC with respect to meeting this outcome is how to communicate effectively with the Canadian public since previous focus group and survey work has shown that awareness of the CNSC and its role as Canada's nuclear regulator is low.

The publication and dissemination of CNSC information particularly relating to public hearings of its tribunal on the internet in a timely manner is affected by the CNSC's respect to the *Official Languages Act*. The time required for necessary translation results in either documents not being published or delays in the issuance of documentation.

Management and Enabling Infrastructure

CNSC management and enabling infrastructure ensures that the Commission Tribunal and the CNSC staff have the necessary services to fulfill their mandates in the most effective and efficient manner. They also ensure that the CNSC has a qualified, motivated workforce now and in the future. The infrastructure must ensure that CNSC meets or exceeds the accountability requirements of central and parliamentary agencies and adopts best corporate practices.

Modern Management

In 2002, the CNSC undertook an assessment of its management practices using the Federal Government's Modern Comptrollership Capacity Assessment tool. The capacity assessment provided a baseline reading of existing management practices at the CNSC against a common standard. The report indicated that the CNSC has a number of good modern management practices already in place, and identified opportunities for improvement. Based on this capacity assessment, stakeholder feedback obtained during the cost recovery consultations, (http://www.nuclearsafety.gc.ca/eng/regulatory_information/pdf/04_25_03_GP1.pdf), the recommendations of the Office of the Auditor General (OAG), (http://www.nuclearsafety.gc.ca/eng/about_us/PDF/OAG_Report_03.pdf), as noted in the OAG report dated December 2000, and subsequent CNSC progress reports, (http://www.nuclearsafety.gc.ca/eng/about_us/organization/Ar01-02.cfm), the Executive Committee approved three key priorities for action over the next two years. The priorities are:

- an integrated planning process that links strategies to results and to budgets;
- clarification of roles, responsibilities and accountabilities within key business processes; and
- continued focus on an effective workforce sustainability strategy.

These priorities form the basis of the CNSC's *Modern Management Improvement Plan*. In addition, the CNSC has established a Corporate Committee on Modern Management that reports directly to the Executive Committee. This group, comprised of a cross section of management, will oversee the implementation of the improvement initiatives and the ongoing identification of new requirements. The CNSC is committed to rigorous and continuous improvement and plans to undergo periodic re-assessments of management capacity in order to evaluate improvement and to set future improvement priorities.

In addition to the three priorities, a project will be undertaken, starting in 2004, to develop a formal values and ethics approach. The objective is to discuss the public service values policy in the context of the realities and culture of this regulatory agency. This approval will be developed through consultations with staff and managers.

The CNSC is taking a strategic look at its information management capabilities and will develop an action plan to integrate this function with the overall management system. In order to continuously improve effectiveness and efficiency, IT solutions will be integrated into this improvement initiative. An Information Technology Steering Committee provides a rigorous procedure for approval of IT improvement projects, ensuring optimal value for money, consistency with corporate outcomes and integration across the CNSC.

Reporting to the Executive Committee, the CNSC has created a Corporate Committee on Human Resources consisting of various CNSC managers. It is a steering body that serves as a strategic cross-functional forum providing advice and guidance to the Human Resources Directorate. The committee works to ensure that human resource management activities at the CNSC are directly achieving the organization's requirements, especially in the attraction and retention of well qualified, motivated staff and in improving leadership skills.

In addition, an internal communications subcommittee of the Corporate Committee on Communications is advising the Executive Committee and managers about ways to best consult and communicate with staff on a wide range of initiatives.

The CNSC's current management improvement agenda addresses most of the elements of Treasury Board's *Management Accountability Framework*. The framework translates the vision of modern public service management, as established in *Results for Canadians*, into a set of management expectations.

Priorities to 2007	Plans
• Results-based planning and management processes	• Implement an integrated planning process that links strategies to results and to budgets – integrate into the performance contracts for all management • Implement a systematic Performance Management and Reporting Process including key corporate measures of performance • Integrate a corporate risk framework into the strategic planning process • Improve timeliness and relevance of management information
• Corporate processes to enhance effectiveness, efficiency and consistency in CNSC's management	• Clarify roles, responsibilities and accountabilities within key business processes • Implement an integrated information management improvement plan including developing required information technology tools • Maximize efficiency and consistency of CNSC accommodation policies and utilization • Benchmark the corporate services against those of similar public sector organizations • Develop a business continuity planning program to ensure minimal or no interruption to the availability of critical services and assets
• Attraction and retention of excellent staff	• Implement the workforce sustainability strategy • Implement health and safety improvement initiatives for staff (i.e., physical environment, health evaluations, protective equipment, training, etc.) • Establish an employment equity plan • Implement a modernized Values and Ethics program
• Leadership	• Strengthen leadership and management capacities

Challenges and risks

The CNSC, as other government organizations, has limited resources to design and implement programs to meet increased demands for accountability. New requirements outlined by the government, including a program review, will impact the resources that are available for other corporate improvement initiatives. In addition, the CNSC is subject to an ongoing OAG follow-up to its 2000 value for money audit. This follow-up review has been delayed by external circumstances and could result in resources being refocused on any yet unreported improvement areas therefore, delaying CNSC efforts to address other modern management initiatives.

The CNSC has an aging workforce. Many knowledgeable individuals with specific scientific expertise will retire over the next ten years. The CNSC is addressing this issue through an increased focus on knowledge management, training and recruitment of skilled people, as part of the workforce sustainability strategy, but new forecasts of industry growth could provide more pressure as there is competition for the same workforce.

The CNSC is implementing significant improvement initiatives that are changing the corporate culture. This requires strong and capable leadership. The CNSC is seeking to strengthen its leadership capacity and internal communication capabilities.

Resource Implications of Plans and Priorities: Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Health, Safety, Security & Environmental Protection	54,606	**59,821**	60,030	58,989
Non-proliferation and Safeguards	5,464	**5,554**	5,534	5,534
Budgetary Main Estimates	60,070	**65,375**	65,564	64,523
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable revenue	0	**0**	0	0
Total Main Estimates	60,070	**65,375**	65,564	64,523
*Adjustments (Planned Spending not in Main Estimates):**				
Canadian Environmental Assessment Act	85	**0**	0	0
Workload Pressures	3,350	**0**	0	0
Compensation adjustment 2003-2004: TB Vote Transfer	1,128	**0**	0	0
Advanced CANDU Reactors	4,080	**5,100**	4,760	643
Carry Forward	2,553	**0**	0	0
Other	120	**120**	120	120
Total Adjustments	*11,316*	***5,220***	*4,880*	*763*
Net Planned Spending	71,386**	**70,595**	70,444	65,286
Less: Non-respendable revenue	42,580	**50,195**	52,396	50,820
Plus: Cost of services received without charge	7,073	**7,450**	7,488	7,518
Net cost of Program	35,879	**27,850**	25,536	21,984
Full Time Equivalents	527	**530**	529	505

* Adjustments to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and include Supplementary Estimates.

** Reflects forecast spending to the end of the fiscal year.

VI. Organization

Organization

The CNSC is composed of (i) a Commission of up to seven members and (ii) a staff of approximately 506 employees.

The Commission

The Commission, supported by the Secretariat, functions as a quasi-judicial administrative tribunal, making independent decisions on the licensing of nuclear-related activities in Canada; establishing legally-binding regulations; and setting regulatory policy direction on matters relating to health, safety, security and environmental issues affecting the Canadian nuclear industry. The Commission takes into account the views, concerns and opinions of interested parties and intervenors. The Commission also delegates to Designated Officers the authority to render licensing decisions for certain categories of nuclear facilities and activities in accordance with the requirements of the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) and its associated Regulations.

The *NSCA* provides for the appointment of up to seven Commission members by the Governor in Council. Part-time members serve as permanent members for a term not exceeding five years. One member of the Commission is designated as the President of the Commission. This position is currently held by Linda J. Keen.

The Secretariat manages the business of the Commission and provides technical and administrative support to the President and other Commission members. This includes communications with the Minister's office and other stakeholders, including government departments, intervenors, licensees, media and the public on tribunal matters. The Secretariat is the official registrar for Commission documentation, and also manages the hearing process.

CNSC Staff

CNSC staff supports the Commission by developing regulatory frameworks, making recommendations, carrying out inspections, enforcing regulatory requirements, coordinating the CNSC's international undertakings, developing CNSC-wide programs in support of regulatory effectiveness, and providing administrative support to the organization. In addition, the staff prepares recommendations on licensing decisions, presents them to the Commission for consideration during public hearings and subsequently administers the Commission's decisions.

Operations Branch

The Operations Branch is responsible for regulating the development, production and use of nuclear energy, the production, possession, transport and use of nuclear substances and radiation devices in accordance with the requirements of the *NSCA* and its associated Regulations.

The Operations Branch is organized to provide focus on the regulation of different sectors of the nuclear industry and support the implementation of consistent regulatory and business processes. The management hierarchy and mandates of the Branch directorates establish accountability and authority for the leadership of regulatory activities.

The Branch consists of five directorates – the Directorate of Power Reactor Regulation, the Directorate of Operational Strategies, the Directorate of Assessment and Analysis, the Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation, and the Directorate of Nuclear Substance Regulation – with clear mandates to deliver all regulatory functions to a specific group of licensees, or provide operational strategies or specialist assessments in support of regulatory functions.

Office of International Affairs

The Office of International Affairs is responsible for coordinating the CNSC's international undertakings and activities with respect to Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy. The Office also implements Canada's bilateral nuclear cooperation agreements and safeguards agreement, including the Additional Protocol, with the IAEA, and provides authoritative advice on the development and application of Canada's nuclear non-proliferation and safeguards policy, including multilateral nuclear non-proliferation issues.

The Office licenses the export and import of controlled nuclear and nuclear-related dual-use items. Licences are granted in accordance with the *Nuclear Safety and Control Act* and its associated regulations and international obligations to which Canada has agreed. The Office also implements Canada's bilateral nuclear cooperation agreements and safeguards agreements with the IAEA, and manages a research and development program in support of IAEA safeguards.

Office of Regulatory Affairs

The Office of Regulatory Affairs is responsible for CNSC programs, such as outreach, and initiatives or actions that enhance the CNSC's regulatory effectiveness, efficiency and overall operation. This includes management of the *Nuclear Safety and Control Act* and its associated regulations.

Corporate Services Branch

Corporate Services Branch is responsible for the CNSC's programs and policies for the management of its financial and human resources and its information, physical and information technology assets. It is also responsible for the organization's communications, strategic planning and initiatives related to Modern Comptrollership.

Legal Services Unit

The Legal Services Unit, staffed by Department of Justice lawyers, provides legal advice to the Commission and CNSC staff.

Audit and Ethics Group

The Audit and Ethics Group is responsible for examining corporate management accountability and program performance issues, and for making improvement recommendations.

Accountability

The Chief Executive Officer of the CNSC has overall responsibility for the delivery of the CNSC's strategic outcome.

Canadian Nuclear Safety Commission
Outcomes by Organizational Unit and Resource Summary

Immediate Outcomes / CNSC Unit	Clear and pragmatic regulatory framework	Individuals and organizations that can operate safely and can conform to safeguards and non-proliferation requirements	High levels of compliance with the regulatory framework	CNSC cooperates and integrates its activities in national / international nuclear fora	Stakeholders' understanding of the regulatory program
Power Reactor Regulation	√	√	√	√	√
Operational Strategies	√			√	√
Assessment and Analysis	√	√	√	√	√
Nuclear Cycle and Facilities Regulation	√	√	√	√	√
Nuclear Substance Regulation	√	√	√	√	√
International Affairs	√	√	√	√	√
Regulatory Affairs	√			√	√
Commission Secretariat			√		√

Activity Areas		Regulatory Framework	Licensing and Certification	Compliance	Cooperative Undertakings	Stakeholder Relations
Forecast Spending 2003-04 *	$000's	5,271	16,195	28,029	15,059	6,832
	FTE's	32	129	223	91	52
Planned Spending 2004-05	$000's	6,986	16,366	28,462	14,635	4,146
	FTE's	44.61	133.34	230.76	91.29	30.20

* Reflects forecast spending to the end of the fiscal year.

Organization Chart

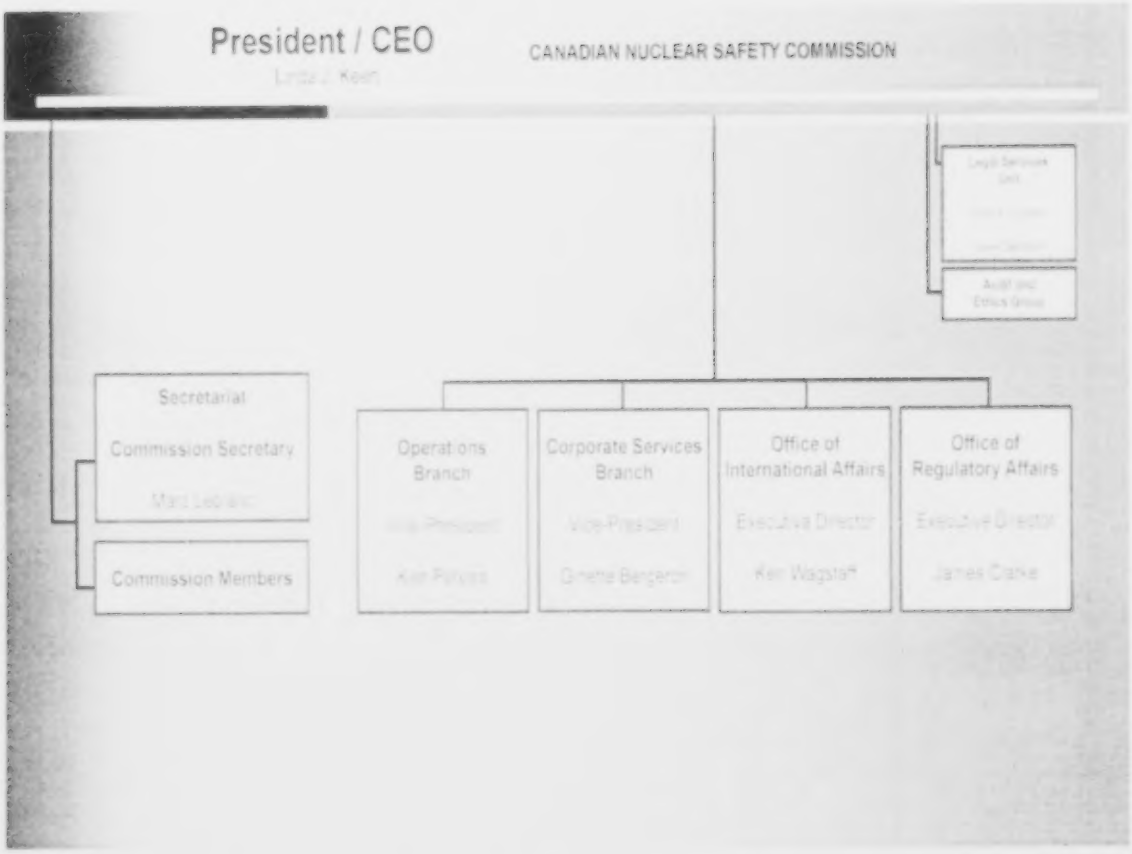

Organization Chart

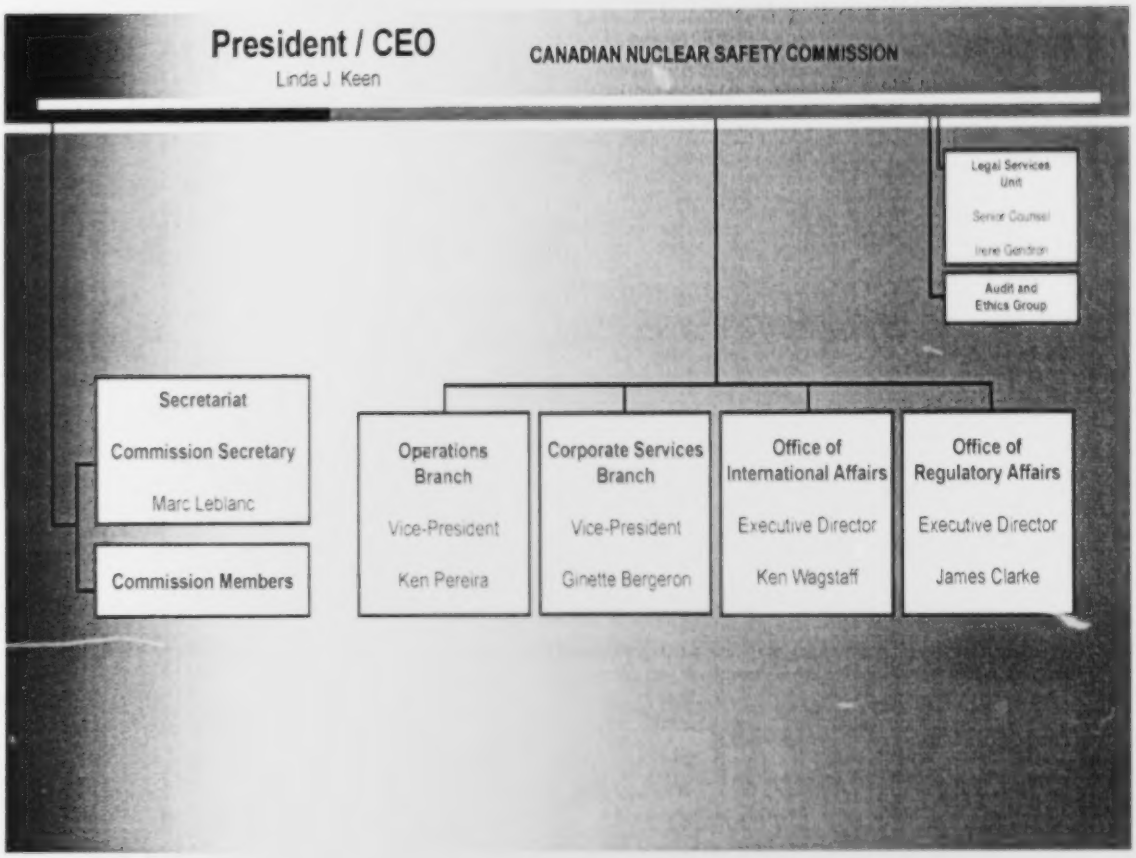

VII. Annexes - Tables

Table 1: Summary of Capital Spending by Program and Business Line – not applicable
Table 2: Details on Project Spending – not applicable
Table 3: Status Report on Major Crown Projects – not applicable

Table 4: Summary of Transfer Payments

($ thousands)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Grants	20	**20**	20	20
Total grants	20	**20**	20	20
Contributions	622	**622**	622	622
Total contributions	622	**622**	622	622
Other Transfer Payments	0	**0**	0	0
Total other transfer payments	0	**0**	0	0
Total Grants, Contributions and Other Transfer Payments	642*	**642**	642	642

* Reflects forecast spending to the end of the fiscal year.

Table 5: Details on Transfer Payments Programs – not applicable
Table 6: Foundations (Conditional Grants) – not applicable
Table 7: Major Initiatives and/or Programs – not applicable

Table 8: Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

Respendable Revenue

(S thousands)	Forecast Revenue 2003-2004	**Planned Revenue 2004-2005**	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007
Total Respendable Revenue	0	**0**	0	0

Non-respendable Revenue

(S thousands)	Forecast Revenue 2003-2004	**Planned Revenue 2004-2005**	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007
Cost Recovery Revenue	42,580	**50,195**	52,396	50,820
Total Non-respendable Revenue	42,580	**50,195**	52,396	50,820

Total Respendable and Non-respendable Revenue	42,580	**50,195**	52,396	50,820

Table 9: External Charging

External Charging Information	
Name of Fee Activity	Regulatory Service Fee
Fee Type	Regulatory Service (R)
Fee Setting Authority	*CNSC Cost Recovery Fees Regulation*, July 2003 *Nuclear Safety and Control Act* *Canadian Environmental Assessment Act*
Reason for Fee Introduction or Amendment	No planned introduction of new fees or amendments to the fees regulations
Effective Date	The *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* came into effect on July 1, 2003.
Planned Consultation and Review Process	The CNSC has established the Cost Recovery Advisory Group (CRAG), consisting of representatives from different industry sectors, as a forum for ongoing communication and consultation with stakeholders or licensees regarding CNSC's regulatory activities and resulting fees. There is at least one (1) CRAG meeting held annually. The CNSC has dispute resolution processes in place to address key issues arising out of the external charging activity. The process and contact information is published on the CNSC Web site. The CNSC has a web page on its Web site dedicated to the cost recovery program which is updated with relevant information on an ongoing basis. (http://www.nuclearsafety.gc.ca/eng/regulatory_information/licence_fees/index.cfm)

Table 10: Net Cost of Programs for the Estimates Year

($ thousands)	Total
Net Planned Spending	70,595
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	4,475
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	2,740
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Canada	12
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	223
	7,450
Less: Non-respendable Revenue	50,195
2004-2005 Net cost of Program	27,850

Table 11: Revolving Fund – Statement of Operations – not applicable
Table 12: Revolving Fund – Statement of Cash Flows – not applicable
Table 13: Revolving Fund – Protected Use of Authority – not applicable
Table 14: Loans, Investments and advances (non-budgetary) – not applicable
Table 15: Alternate Service Delivery – not applicable

Table 16: Regulatory Initiatives

The preparation of regulations pursuant to the *Nuclear Safety and Control Act* is a key regulatory initiative undertaken by the CNSC. Specific regulations that the CNSC expects to submit for legal examination or final approval over the three-year planning period are:

Legislation and Regulations	Planned Results
Nuclear Security Regulations – Amendment	Ensure that Canada's security requirements are compatible with international standards.
Proposed Nuclear Safeguards Regulations	Establish generic safeguards regulations in lieu of existing safeguards licence conditions to facilitate compliance with international safeguards agreements.
Proposed Worker Safety Information Regulations	Ensure that the health and safety of workers is protected.
Nuclear Non-proliferation Import Export Control Regulations – Amendment	Ensure that the export and import provisions and licensing requirements are compatible with developments in international agreements and guidance and address issues raised by the Parliamentary Standing Joint Committee on regulations, and clarify minor ambiguities.
Class II Nuclear Facilities and Prescribed Equipment Regulations	The changes are designed to address a number of errors that have been noted by the Parliamentary Standing Joint Committee on Regulations and to correct a number of regulatory deficiencies that have come to light since their coming into force on May 31, 2000.
Nuclear Substances and Radiation Devices Regulations	The changes are designed to address a number of errors that have been noted by the Parliamentary Standing Joint Committee on Regulations, to correct a number of regulatory deficiencies that have come to light since their coming into force on May 31, 2000 and to adopt the latest IAEA Basic Safety Standards exemption values.
CNSC Rules of Procedure and By-laws	Up-to-date *Rules of Procedure* that reflect best practices in the area of administrative tribunals.

Table 17: Horizontal Initiatives – not applicable

VIII. Additional Information

For further information, publications, etc., contact:

Communications and Information Management Division
Canadian Nuclear Safety Commission
280 Slater Street
P.O. Box 1046, Station B
Ottawa, Ontario
K1P 5S9
1-800-668-5284 (in Canada) or 613-995-5894
Fax: 613- 995-5086
e-mail: info@cnsc-ccsn.gc.ca

For further information you may also consult the CNSC Web site at:

www.nuclearsafety.gc.ca

Information on the plans, priorities, and activities of the CNSC may be found in:

Canadian Nuclear Safety Commission, *Annual Report*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Report on Plans and Priorities*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Departmental Performance Report*

The CNSC administers the following Acts and associated regulations:

Nuclear Safety and Control Act, 1997, c.9
Nuclear Liability Act, 1985, c. N-28

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-15
ISBN 0-660-62541-5

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Budget des dépenses 2004-2005

Partie III — Rapport sur les plans et les priorités

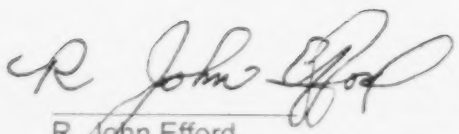

R. John Efford
Ministre des Ressources naturelles Canada

Table des matières

I. Message de la présidente et première dirigeante 1

II. Déclaration de la direction 3

III. Raison d'être 5

IV. Survol de la planification 7

V. Plans et priorités 9

VI. Organisation 27

VII. Annexes – Tableaux 33

VIII. Renseignements supplémentaires 39

I. Message de la présidente et première dirigeante

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Il s'agit de ma troisième année à titre de présidente et première dirigeante et, dans le présent rapport, je donne un aperçu du progrès que nous réalisons en vue d'atteindre notre vision qui consiste à devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde. Les plans et les priorités établis dans ce rapport nous mènerons plus près de ce but ambitieux et représentent notre plan stratégique.

Cette année, pour la première fois, notre rapport sur les plans et les priorités contient un nouveau modèle logique qui illustre ce que la CCSN apporte aux Canadiens et Canadiennes. Ce modèle circonscrit les domaines d'activités et les résultats qui soutiennent la façon dont nous nous acquittons de notre mandat. Nous comptons bien peaufiner ce modèle dans l'avenir et nous développerons une série d'indicateurs de performance qui mesurera l'atteinte des résultats actuels de la CCSN par rapport aux plans et aux priorités.

Tel que discuté dans le rapport, les cinq résultats immédiats de la CCSN découlent du mandat prescrit par la loi que le Parlement a donné à la CCSN au moyen de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et répondent aux priorités du gouvernement du Canada. On peut les résumer comme suit : un cadre de réglementation clair et pragmatique; l'exploitation sûre des activités autorisées et en conformité avec les engagements de non-prolifération nucléaire; un degré élevé de conformité à la réglementation; une collaboration nationale et internationale efficace; et un programme de réglementation compris par les parties intéressées. Comme le démontre le présent rapport, ces résultats immédiats permettent la réalisation de notre but ultime : ***des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.***

Afin d'assurer l'efficacité du régime de réglementation nucléaire, la CCSN est déterminée à moderniser ses pratiques de gestion. Le Comité interne de la gestion moderne met actuellement en œuvre le modèle de gestion de la CCSN fondé sur les Critères canadiens de qualité pour l'excellence dans le secteur public de l'Institut national de la qualité. Dans le cadre de ce modèle, la CCSN continue d'officialiser ses approches de gestion du risque en ce qui concerne le processus décisionnel relatif aux priorités en matière de réglementation. La CCSN met également en œuvre un processus de planification intégrée axée sur les résultats et de gestion du rendement qui rattache les plans aux budgets et aux résultats.

Comme je l'ai indiqué par le passé, les plans et les priorités de la CCSN visent à relever les défis de la réglementation nucléaire et à améliorer le régime de réglementation. Afin de demeurer dans la voie tracée au profit de nos clients, la population du Canada, nous restons déterminés à travailler avec les parties intéressées, notamment les titulaires de permis, afin de nous acquitter de notre mandat qui consiste à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et à respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Linda J. Keen

II. Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Ce rapport a été préparé conformément aux règles de présentation et aux exigences de divulgation énoncées dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de la CCSN.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur des systèmes fiables d'information et de gestion en vigueur à la CCSN.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent rapport a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la responsabilisation à l'égard des résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Ginette Bergeron, CGA
Vice-présidente, Direction générale des services de gestion

18.03.04
Date

III. Raison d'être

Mission

La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

En vertu de la loi adoptée par le Parlement, des politiques et des engagements internationaux du gouvernement fédéral, la CCSN a pour mandat :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- de réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés;
- de mettre en œuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des explosifs nucléaires;
- de diffuser l'information scientifique, technique et en matière de réglementation au sujet des activités de la CCSN et des conséquences du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation susmentionnés sur l'environnement et la santé et la sûreté des personnes.

Vision de la CCSN

Dans le cadre de sa mission, la CCSN a pour vision de :

Devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation nucléaire au monde.

Nous participons à des forums internationaux et nationaux sur la réglementation, nous comparons nos activités à celles d'autres organismes de réglementation et nous échangeons nos pratiques exemplaires, fournissant ainsi un contexte mondial qui permet à l'organisme de déterminer si elle réalise cette vision.

Philosophie de réglementation

Le programme de réglementation de la CCSN est fondé sur deux principes de responsabilisation :

1. Les personnes et les organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et à ses règlements d'application doivent veiller directement à ce que les activités réglementées dans lesquelles elles s'engagent soient gérées de façon à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement ainsi qu'à respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

2. La CCSN est responsable devant la population de la réglementation des personnes et des organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à ses règlements d'application afin de s'assurer que ces personnes et ces organisations s'acquittent adéquatement de leurs obligations.

IV. Survol de la planification

Exécution du programme

Les dépenses de la CCSN sont financées par un système de crédits parlementaires avec péremption des fonds non utilisés à la fin de l'année. La CCSN se conforme à la politique du gouvernement fédéral relative au recouvrement, par les ministères et les organismes, des coûts de leurs services, y compris des coûts des activités de réglementation. La CCSN recouvre ces coûts en vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, qui est conforme à la *Politique sur les frais d'utilisation externe* du gouvernement du Canada.

Les revenus, y compris les droits des permis, sont déposés dans le Trésor, et la CCSN n'y a pas accès.

Cadre de planification

Résultats de la CCSN — Incidence sur les Canadiens et Canadiennes

En raison des résultats, la CCSN est placée de façon stratégique pour contribuer aux réalisations du gouvernement du Canada. Dans le rapport du gouvernement intitulé *Le rendement du Canada 2003*, le rendement global du gouvernement est mesuré selon quatre grands thèmes :

1. les avenues de développement économique et l'innovation au Canada;
2. la santé des Canadiens et Canadiennes;
3. l'environnement au Canada;
4. la vigueur et la sûreté des collectivités canadiennes.

Avec ce mandat clair, la CCSN contribue à tous ces domaines et a formulé son **but ultime** comme suit :

> ***Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.***

La CCSN n'a pas seulement pour mandat d'appuyer l'innovation et la croissance. Toutefois, en étant un organisme de réglementation efficace, transparent et digne de confiance, qui pratique la réglementation intelligente et sur lequel la population peut compter, elle contribue à la viabilité de l'industrie nucléaire. La contribution de la CCSN aux trois derniers thèmes est directe et mentionnée dans *Le rendement du Canada 2003*.

Pour atteindre son but ultime, la CCSN doit obtenir les résultats immédiats suivants :

1. un cadre de réglementation clair et pragmatique;
2. un milieu dans lequel les personnes et les organisations peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération;
3. un degré de conformité élevé aux exigences réglementaires;
4. un cadre dans lequel la CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités;
5. un contexte dans lequel les parties intéressées comprennent bien le programme de réglementation.

La CCSN obtient directement ces résultats immédiats grâce à ses activités. Le modèle logique de la CCSN (figure 1) est en fait une représentation graphique des liens logiques entre les domaines d'activité et les résultats. Les extrants servent pour l'instant d'indicateurs et seront élaborés de manière plus approfondie au fil des ans.

Au cours du processus de planification, la CCSN évalue son milieu opérationnel ainsi que les questions et risques dont elle doit tenir compte pour obtenir les résultats escomptés. Le plan illustre les priorités stratégiques qui doivent être abordées, les différentes activités à entreprendre et les ressources respectives à utiliser pour s'assurer d'obtenir ces résultats.

Figure 1

Modèle logique de la CCSN – Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

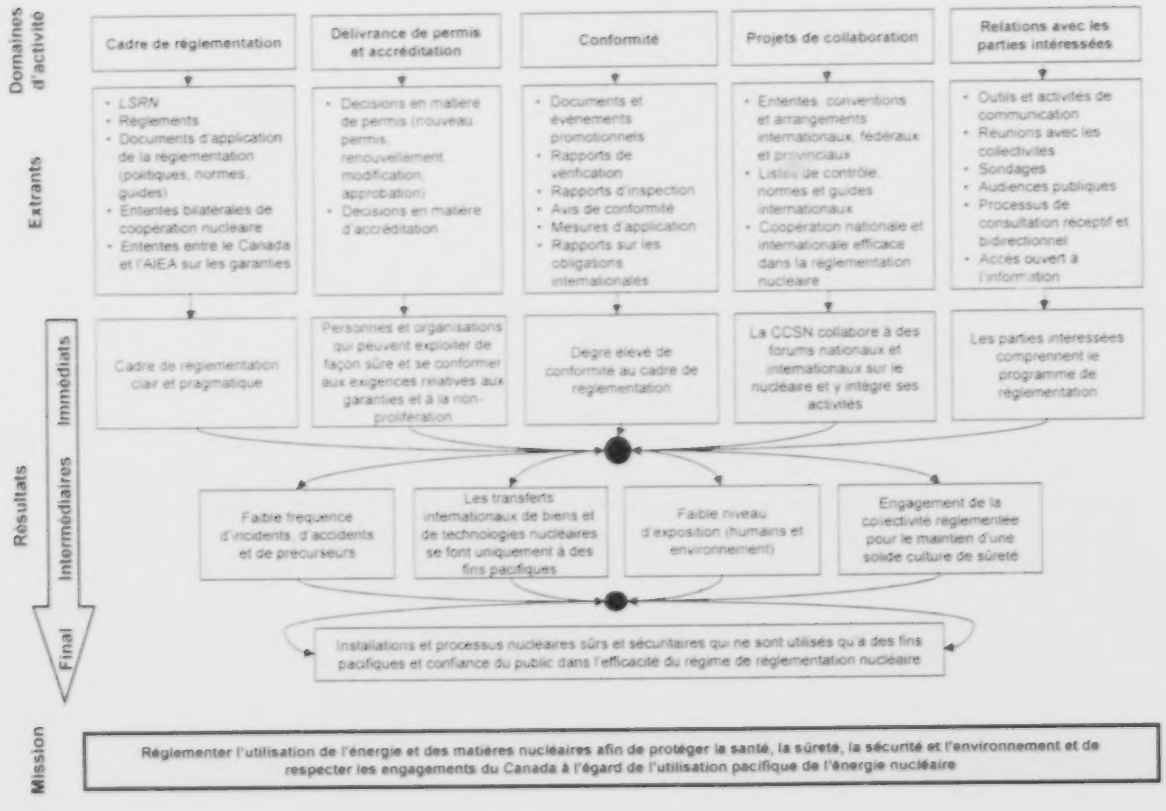
Domaines d'activité
Cadre de réglementation
Délivrance de permis et accréditation
Conformité
Projets de collaboration
Relations avec les parties intéressées
Extrants
• LSRN
• Règlements
• Documents d'application de la réglementation (politiques, normes, guides)
• Ententes bilatérales de coopération nucléaire
• Ententes entre le Canada et l'AIEA sur les garanties
• Décisions en matière de permis (nouveau permis, renouvellement, modification, approbation)
• Décisions en matière d'accréditation
• Documents et événements promotionnels
• Rapports de vérification
• Rapports d'inspection
• Avis de conformité
• Mesures d'application
• Rapports sur les obligations internationales
• Ententes, conventions et arrangements internationaux, fédéraux et provinciaux
• Listes de contrôle, normes et guides internationaux
• Coopération nationale et internationale efficace dans la réglementation nucléaire
• Outils et activités de communication
• Réunions avec les collectivités
• Sondages
• Audiences publiques
• Processus de consultation réceptif et bidirectionnel
• Accès ouvert à l'information
Résultats
Immédiats
Cadre de réglementation clair et pragmatique
Personnes et organisations qui peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération
Degré élevé de conformité au cadre de réglementation
La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités
Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation
Intermédiaires
Faible fréquence d'incidents, d'accidents et de précurseurs
Les transferts internationaux de biens et de technologies nucléaires se font uniquement à des fins pacifiques
Faible niveau d'exposition (humains et environnement)
Engagement de la collectivité réglementée pour le maintien d'une solide culture de sûreté
Final
Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire
Mission
Réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire

V. Plans et priorités

La CCSN a élaboré un plan pour chacun des cinq résultats immédiats dont il est question à la section IV – Cadre de planification. On obtient ces résultats au moyen d'activités entreprises dans les domaines d'activité respectifs. En planifiant sur la base des résultats, la CCSN s'assure d'adopter une approche fondée sur les résultats uniforme pour ses activités dans l'ensemble de l'organisme et auprès des parties intéressées.

1. Résultat immédiat : Un cadre de réglementation clair et pragmatique

Le cadre de réglementation de la CCSN est fondé sur :

1. la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*), ses règlements d'application et les documents d'application de la réglementation;
2. l'*Accord de garanties* et son *Protocole additionnel* établis entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
3. les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus entre le Canada et d'autres pays.

La *LSRN* et de nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 31 mai 2000. Grâce à ces nouvelles dispositions législatives, la CCSN peut désormais élaborer et mettre en œuvre un régime de réglementation plus efficace.

On a établi un nouveau cadre pour les documents d'application de la réglementation. La CCSN a également effectué un examen axé sur le risque associé aux nouveaux règlements actuels et éventuels; elle mettra l'accent sur les modifications apportées à ces règlements, qui peuvent le mieux permettre de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. Conformément à la *Politique de réglementation* du gouvernement du Canada, les règlements seront formulés et modifiés en fonction du rendement et, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, en accord avec les recommandations internationales sur la réglementation nucléaire.

Au cours de la dernière année, la CCSN a promulgué le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et modifié le *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*.

Aucune période d'examen obligatoire n'a été établie pour la *LSRN* et la Commission n'a pas prévu demander un tel examen au gouvernement à court terme. Toutefois, la CCSN continue de superviser la Loi afin de s'assurer qu'elle attribue un mandat suffisamment solide pour la réalisation des activités nécessaires en vue d'atteindre les résultats de la CCSN.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
• Une *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) moderne, qui permet de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	• Examiner de façon continue, systématique et consultative la *LSRN*, ses règlements d'application et les pratiques codifiées dans les documents d'application de la réglementation
• Un système de réglementation efficace, qui offre un processus d'intervention adéquat aux titulaires de permis et autres parties intéressées	• Examiner les *Règles de procédure* de la Commission dans son rôle de tribunal
• Une approche mise à jour périodiquement et axée sur le risque pour les stratégies de réglementation, les règlements et les exigences en matière de permis, conformément à l'initiative de réglementation intelligente	• Participer à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada • Formuler un *Règlement sur les garanties nucléaires*, d'après les exigences précisées dans l'*Accord de garanties* et son *Protocole additionnel* • Réviser les règlements actuels suivants : – *Règlement sur la sécurité nucléaire* – *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II* – *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement* – *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*
• Des documents d'application de la réglementation (politiques, normes et guides) exhaustifs, intégrés et uniformes, qui permettent de préciser les exigences et les attentes en matière de réglementation	• Élaborer des politiques, des normes et des guides d'application de la réglementation conformément aux priorités établies dans le cadre pour les documents d'application de la réglementation approuvé par la CCSN. Commencer par une politique de réglementation qui fait la promotion de la cohérence et de la clarté en ce qui concerne la façon dont la CCSN atteint ses objectifs réglementaires • Modifier et adopter des normes internationales lorsqu'elles peuvent s'appliquer au contexte canadien

Enjeux et risques

En raison de l'importance accordée par le gouvernement à l'initiative de réglementation intelligente, il faudra analyser la situation et établir des mesures appropriées pour aborder cette

approche en matière de politique. La CCSN continuera a collaborer activement avec les membres de la tribune sur la réglementation intelligente.

La *Politique sur les frais d'utilisation externe* récemment approuvée par le gouvernement et le programme de recouvrement des coûts de la CCSN (on tient compte de ces deux mesures dans le *Règlement sur les droits*, qui est entré en vigueur en juillet 2003) représenteront un enjeu continu pour la CCSN, qui doit prouver son efficacité et son efficience au chapitre de la réglementation et se montrer à la fois ouverte aux plans des titulaires de permis et aux modifications qu'ils risquent souvent d'y apporter. Les titulaires de permis continueront d'exercer des pressions pour qu'on planifie mieux les activités de réglementation qui leur sont facturées, qu'on améliore les normes de service et qu'on les aide à mieux comprendre la réglementation.

La déréglementation des marchés de l'électricité a ouvert la porte aux investissements du secteur privé dans l'industrie électronucléaire, ce qui pourrait accroître les risques financiers et la responsabilité légale en cas de difficultés économiques et de déclassement. La CCSN a tenu de plus en plus à obtenir des garanties financières de la part de ces entreprises pour la protection des Canadiens et Canadiennes ainsi que de l'environnement en cas de dommages engageant potentiellement leur responsabilité et touchant leur exploitation ou leur déclassement.

En ce qui a trait à l'environnement international, la préoccupation croissante des membres de la collectivité internationale, dont l'AIEA, à l'endroit de programmes d'armes nucléaires dans un certain nombre d'autres pays amènera peut-être des mesures concrètes pour renforcer le régime international de non-prolifération des armes nucléaires. Ces mesures pourraient avoir des répercussions sur le cadre de réglementation de la CCSN. En outre, les organes internationaux comme la Commission internationale de la protection radiologique et l'AIEA pourraient exercer une plus grande influence sur la CCSN afin qu'elle suive les mesures prises par la collectivité internationale pour respecter les règlements touchant l'industrie nucléaire et le public. Par conséquent, il faudra peut-être revoir les priorités établies en matière de réglementation.

2. Résultat immédiat : Un milieu dans lequel les personnes et les organisations peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération

En vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la CCSN peut délivrer des permis ou accréditer des personnes responsables de la conduite d'activités nucléaires au Canada. Avant de délivrer un permis ou une accréditation, la CCSN doit demander au titulaire de permis de prouver qu'il peut exploiter son entreprise de façon sûre et se conformer aux garanties et aux obligations en matière de non-prolifération.

Pour que ses activités de délivrance de permis et d'accréditation soient aussi efficaces et efficientes que possible, la CCSN continuera d'améliorer la cohérence, la clarté et l'équilibre de son processus de délivrance de permis et d'accréditation, y compris en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie de l'information.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
• Optimisation des principes, du cadre et de la méthodologie pour toutes les activités de délivrance de permis et d'accréditation	• Utiliser une méthode uniforme axée sur le risque pour l'établissement des priorités et l'affectation des ressources dans tous les domaines touchant la délivrance de permis • Optimiser les périodes de délivrance de permis pour la vérification du rendement et de la conformité • Formuler une approche pour autoriser l'exploitation de centrales nucléaires nouvelles ou modernisées et des solutions possibles pour la gestion des déchets • Formuler une approche pour les décisions relatives au déclassement des installations • Intégrer le processus de délivrance de permis pour les installations nucléaires étant donné qu'une installation doit actuellement obtenir un certain nombre de permis pour ses différents procédés
• Meilleure description des processus de délivrance de permis et d'accréditation	• Préciser les attentes et les exigences de présentation concernant les demandes de permis en communiquant de façon claire avec les titulaires de permis et en améliorant les documents traitant des processus
• Garantie que les activités et les installations nucléaires au Canada respectent les dispositions visant à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	• Continuer de diriger le système exhaustif et diligent de délivrance de permis et d'accréditation de la CCSN • Continuer de mettre l'accent sur la sécurité dans le cadre des exigences gouvernementales et internationales mises à jour
• Utilisation stratégique de la technologie de l'information pour la délivrance de permis et l'accréditation, conformément à l'initiative Gouvernement en direct	• Améliorer et intégrer un système destiné à la saisie de données sur les titulaires de permis, notamment élaborer et mettre en œuvre un système électronique sûr de délivrance de permis • Établir un nouveau système intégré de gestion des matières nucléaires, conformément aux garanties établies avec l'AIEA et aux accords bilatéraux
• Renforcement de l'efficacité du rôle de tribunal de la Commission dans le processus de délivrance de permis	• Évaluer et améliorer le processus du tribunal

Enjeux et risques

La CCSN adoptera une approche uniforme axée sur le risque pour les titulaires de permis qui posent un risque important, allant de ceux qui exploitent des centrales nucléaires à ceux qui utilisent la radiographie, en passant par ceux qui exploitent des mines d'uranium. Adopter une approche déjà mise en œuvre dans le cadre de la réglementation des substances nucléaires dans le cas de centrales nucléaires complexes et d'autres grandes installations représentera un défi de taille.

Pour adopter des méthodes axées sur le risque, il faut s'engager sans équivoque à apporter d'importants changements dans certains domaines du processus de délivrance de permis et de mise en place des ressources requises pour les activités de réglementation continues. La CCSN devra déterminer quelles modifications elle aurait tout avantage à apporter pour optimiser les résultats.

Notre analyse de l'environnement, qui comprend les commentaires des titulaires de permis, indique que nous devrons répondre à un nombre croissant de demandes avec un potentiel pour les nouvelles utilisations et les utilisations élargies des substances et des matières nucléaires, des pièces d'équipement et des appareils dans presque tous les domaines de délivrance de permis. La CCSN prévoit un avenir vaste, complexe et variable auquel elle doit être prête à faire face en tant qu'organisme de réglementation. Pour ce faire, il faudra élaborer de nouvelles approches et augmenter les ressources financières, autant recouvrables que non recouvrables, si la CCSN veut que les permis ne soient délivrés qu'aux personnes et aux organisations qui peuvent réaliser leurs activités de manière sûre et conformément aux garanties et aux exigences de non-prolifération, et que le processus de délivrance de permis n'affecte pas indûment le rythme de l'innovation et de la croissance.

Si on veut utiliser la technologie de l'information pour améliorer de façon stratégique les processus de délivrance de permis et d'accréditation, il faudra élaborer de nouveaux et dispendieux systèmes. On devra les coordonner aux systèmes de délivrance de permis déjà en place et veiller à ce qu'ils soient sûrs.

3. Résultat immédiat : Un degré élevé de conformité au cadre de réglementation

Pour atteindre le but ultime de la CCSN, il faut absolument se conformer au cadre de réglementation et aux normes de délivrance de permis. En ce qui a trait à ce résultat immédiat, la CCSN déploie toute une série de stratégies visant à garantir la conformité : de la promotion de la conformité, d'une culture de la sûreté et de valeurs communes dans le domaine de la sûreté aux mesures d'application de la loi, en passant par des vérifications et des inspections de conformité.

Au cours de la période de planification, les titulaires de permis de la CCSN doivent obtenir un résultat immédiat : se conformer dans une grande mesure à son cadre de réglementation.

Le programme de conformité de la CCSN pour cette période vise à s'assurer que les titulaires de permis fassent preuve d'une amélioration continue. Le programme vise à expliquer les exigences réglementaires ainsi qu'à vérifier qu'elles sont bien comprises et respectées. Il établit également une approche uniforme axée sur le risque pour une répartition aussi avantageuse que possible des activités de conformité de la CCSN pour les Canadiens et Canadiennes.

Le personnel de la CCSN examine tous les résultats de son programme de conformité après qu'on les lui a signalés. Pour les grandes installations nucléaires, des fiches de rendement et des rapports annuels sur le rendement et la conformité en matière de sûreté sont publiés en format papier et sur le site Web de la CCSN. Le rendement des titulaires de permis d'importance est également signalé au cours d'assemblées publiques devant la Commission, et on peut obtenir de plus amples renseignements sur demande. Grâce à cette transparence, le public reçoit l'assurance que les installations et les matières nucléaires sont sûres et sécuritaires et il fait donc davantage confiance au régime de réglementation nucléaire de la CCSN.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
• Un système complètement intégré pour le processus de planification, de mise en œuvre, de rapport et d'évaluation touchant l'efficacité des activités de conformité destinées à tous les titulaires de permis	• Élaborer des stratégies intégrées qui mettent l'accent sur une culture de la sûreté et la gestion dans ce domaine pour les titulaires de permis • Promouvoir le dialogue sur la conformité entre les titulaires de permis • Élaborer des plans d'inspection intégrés • Terminer l'intégration des activités de gestion de la conformité aux processus de planification et de responsabilisation générales fondés sur les résultats, et mettre en œuvre des mesures de rendement pertinentes • Établir un système en ligne pour permettre au personnel de la CCSN d'accéder aux renseignements actuels sur la conformité, aux résultats des inspections et aux tendances
• Des stratégies de conformité axées sur le risque visant à orienter toutes les activités de conformité	• Mettre en œuvre un processus dynamique d'évaluation des risques pour tous les titulaires de permis, de façon à choisir des stratégies visant à garantir la conformité
• Assurance fournie aux Canadiens et Canadiennes quant au rendement continu des titulaires de permis en matière de conformité et de sûreté	• Continuer d'exécuter un programme de conformité solide • Continuer d'améliorer le processus de communication des résultats en matière de conformité aux parties intéressées

Enjeux et risques

Les titulaires de permis demandent des approches uniformes, d'autres stratégies de réglementation comme les mécanismes de conformité volontaire, ainsi que l'établissement éventuel d'un régime de réglementation moins contraignant. Comme les titulaires de permis n'ont par ailleurs aucune approche intégrée ou commune dans le domaine de la sûreté nucléaire, on peut difficilement garantir l'uniformité du régime de réglementation face à ces multiples approches toutes aussi différentes les unes que les autres. La CCSN est particulièrement et intimement préoccupée par la sûreté du public canadien; par conséquent, les mesures touchant l'efficience ne doivent pas avoir préséance sur celles visant à assurer l'efficacité du régime de réglementation.

Les rapports de conformité sont également très techniques et détaillés, en plus d'exiger l'interprétation d'experts pour l'évaluation des risques. Par conséquent, il est difficile pour le public d'interpréter les conclusions et les cotes accordées présentées dans les rapports de conformité. La CCSN doit donc faire preuve d'ouverture et de transparence et s'assurer que les rapports donnés aux médias et autres rapports sont exacts.

4. Résultat immédiat : Un cadre dans lequel la CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités

Pour atteindre son but ultime, la CCSN doit travailler de concert avec un certain nombre d'organisations nationales et internationales.

Parmi les organisations à l'échelle nationale, mentionnons Environnement Canada, le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, le ministère des Affaires étrangères (MAE), le ministère du Commerce international (MCI) et l'Association canadienne de normalisation. Au niveau provincial, les organismes concernés sont les organisations d'intervention en cas d'urgence, les environnementalistes et les mines, tel que la province de Saskatchewan.

À l'échelle internationale, le gouvernement du Canada a conclu des accords bilatéraux avec l'AIEA concernant la vérification des garanties nucléaires et avec de nombreux pays relativement aux cadres de non-prolifération des armes nucléaires, à des fins de commerce dans ce domaine. Le gouvernement du Canada a également pris des engagements multilatéraux relativement au contrôle, à la protection physique et au transport des exportations nucléaires, de même qu'à la sûreté des réacteurs nucléaires et à la sûreté du processus de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs. Aux termes de la *LSRN*, la CCSN a reçu le mandat de mettre en œuvre les engagements bilatéraux et multilatéraux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans chacun de ces domaines.

Une bonne coopération entre la CCSN et les organisations concernées du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé contribue à rendre la réglementation nucléaire plus efficace et

efficiente. Grâce à cette collaboration, on peut obtenir une expertise pertinente sur le plan national pour certaines questions touchant la réglementation au pays; en même temps, on évite le plus possible tout chevauchement à ce chapitre. Les rôles et responsabilités de chacune des organisations participantes se trouvent dans des protocoles d'entente bilatéraux.

Des protocoles semblables définissent les relations de coopération que la CCSN a établies avec des organismes de réglementation nucléaire étrangers pour l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires en matière de réglementation; on y détermine aussi comment ces organismes peuvent suivre une formation relative à l'approche de réglementation adoptée par la CCSN pour l'utilisation de la technologie et des matières nucléaires. Toujours à l'échelle internationale, la collaboration et la participation de la CCSN aux activités d'organisations nucléaires internationales, dont l'AIEA, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Agence pour l'énergie nucléaire, permettent de promouvoir les valeurs et les intérêts des Canadiens et Canadiennes ainsi que d'intégrer les recommandations, les normes et les guides internationaux au cadre de réglementation de la CCSN. Ces activités de collaboration et de participation de la CCSN à l'échelle internationale comprennent également, en partenariat avec le MAE, un processus de négociation et de mise en œuvre de traités multilatéraux, de conventions et d'arrangements dans le secteur nucléaire, de même que des accords bilatéraux de coopération dans le domaine nucléaire conclus avec des partenaires de l'industrie nucléaire. Grâce à ces activités, la CCSN contribue au renforcement des régimes internationaux de sûreté nucléaire, de sécurité nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires et de garanties à ce chapitre.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
• Coopération efficace avec des organisations, ministères et organismes internationaux, fédéraux et provinciaux	• Élaborer un cadre de travail mis à jour périodiquement visant à établir et à examiner des arrangements communs avec des organisations, des ministères et des organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des organismes de réglementation nucléaire étrangers
• Cadre et infrastructure efficaces et efficients de coopération de la CCSN en cas d'urgence	• Maintenir et continuellement améliorer la capacité de réaction de la CCSN en cas d'urgence et son influence sur d'autres participants fédéraux, provinciaux et municipaux
• Participation efficace et ciblée à des organisations, à des conférences et à des ateliers internationaux • Relations de travail de coopération solides avec des partenaires stratégiques de réglementation nucléaire	• Mise en œuvre d'un cadre, y compris des mécanismes de suivi et de rapport, pour déterminer et évaluer la participation de la CCSN à des activités internationales sur des questions nucléaires

• Mise en œuvre efficace et efficiente d'engagements internationaux du Canada concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	• Mise en œuvre des exigences de conventions et d'arrangements multilatéraux sur la protection physique des matières nucléaires, la sûreté des réacteurs nucléaires, la sûreté du processus de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs, ainsi que le transport sécuritaire de matières radioactives • Renforcer les lignes directrices et les listes de contrôle multilatérales des exportations de produits nucléaires pour contrer les menaces contemporaines de prolifération nucléaire, en collaboration avec d'autres fournisseurs de produits nucléaires • Exercer un contrôle auprès des partenaires bilatéraux pour l'utilisation pacifique de produits et de technologie nucléaires exportés ou importés aux termes d'accords de coopération du Canada dans le domaine nucléaire • Coopérer avec l'AIEA relativement aux enjeux touchant les garanties nationales en améliorant l'efficience du processus international de vérification des matières nucléaires au Canada et en abordant les exigences relatives à l'équipement de garanties du Canada
• Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du régime de garanties de l'AIEA	• Fournir un soutien technique et d'autres ressources nécessaires pour renforcer les garanties de l'AIEA
• Optimisation de l'application des garanties au Canada, compte tenu de tous les renseignements et des mesures à la disposition de l'AIEA	• Coopérer avec l'AIEA à l'élaboration et à la mise en place d'une approche intégrée de garanties pour le Canada

Enjeux et risques

Le mandat de la CCSN est clairement défini dans la *LSRN*, où l'on désigne l'autorité fédérale pour les activités de réglementation nucléaire. Par conséquent, l'interface entre la CCSN et le gouvernement provincial est limitée à des secteurs comme celui des mines d'uranium (c.-à-d. aux termes du Protocole d'entente entre la CCSN et la province de la Saskatchewan) et des mesures d'urgence.

On doit rigoureusement tenir compte des questions juridictionnelles et les respecter lorsqu'on collabore officiellement aux mesures d'urgence du Canada. Un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux assument des responsabilités bien précises aux termes du *Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire*. En outre, certains ministères provinciaux et services municipaux sont habilités par la loi à prendre les mesures requises en cas d'urgence. Le nouveau ministère fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile aura des répercussions sur les travaux que la CCSN entreprendra avec ces partenaires.

Pour établir une bonne coopération avec des organismes internationaux, des ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec des administrations provinciales et municipales, il faut déployer des stratégies et des ressources de façon précise et s'engager en ce sens de façon continue. Les ressources financières, scientifiques et techniques de la CCSN pour l'élaboration, l'application et le maintien de ces arrangements sont limitées.

À titre d'autorité nucléaire fédérale, la CCSN joue un rôle majeur sur la scène internationale; elle travaille de concert avec le MAE pour promouvoir un régime international plus complet et plus efficace pour la non-prolifération des armes nucléaires. Les menaces grandissantes que posent pour ce régime les pays qui cherchent à acquérir des armes nucléaires ou à s'engager dans des activités de prolifération de ces armes montrent à quel point il importe de demeurer vigilant dans le contrôle des exportations nucléaires du Canada aux termes de la *LSRN*, ainsi que de renforcer autant que possible le régime dans l'ensemble. En raison de ces demandes croissantes, il faudra revoir les priorités et exiger probablement l'affectation de ressources supplémentaires pour répondre aux pressions croissantes de la collectivité internationale, surtout depuis que les organismes internationaux demandent davantage de ressources de la part du Canada dans leurs activités.

La CCSN devra améliorer ses activités en amenant ses connaissances et perspectives techniques à porter sur des questions internationales touchant la non-prolifération des armes nucléaires et les garanties. En raison des demandes croissantes dans ce domaine, la CCSN devra analyser et préciser les rôles respectifs auprès du MAE et du MCI.

La CCSN a travaillé en étroite collaboration avec la *Nuclear Regulatory Commission* des États-Unis, et il faudra peut-être à l'avenir encore renforcer ces relations étroites entre les deux organismes dans le cadre du programme global Canada/États-Unis du gouvernement du Canada.

5. Résultat immédiat : Un contexte dans lequel les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

La CCSN s'est engagée à faire preuve d'une grande transparence. Par conséquent, elle doit obtenir la participation des parties intéressées grâce à divers processus de consultation appropriés, à un échange efficace d'informations et aux communications.

Le personnel de la CCSN s'est toujours efforcé d'obtenir la participation de parties intéressées à diverses activités de relations externes destinées à favoriser la transparence. Parmi ces activités, mentionnons les suivantes :

- réunions avec les conseils municipaux ou les municipalités dans le voisinage des installations clés;
- audiences publiques du tribunal, y compris celles organisées ailleurs qu'à Ottawa;
- consultations auprès des titulaires de permis et d'autres parties intéressées concernant la réglementation;
- exposés présentés par la présidente de la CCSN et des cadres au cours de divers séminaires et réunions de parties intéressées;
- activités d'analyse comparative et autres activités avec d'autres organismes de réglementation;
- conférences et événements internationaux.

Le Comité de direction de la CCSN a récemment approuvé le cadre établi pour un nouveau programme de relations externes et mieux défini. Il sera mis en œuvre à compter de mai 2004. Le programme permettra à la CCSN de s'assurer que ses activités de relations externes sont bien ciblées, efficaces et adaptées efficacement en fonction de ressources limitées. Ce programme comportera les objectifs suivants :

- fournir le contexte et le cadre des activités de relations externes;
- fournir des outils et des produits pour le déroulement d'activités existantes et nouvelles;
- établir des objectifs ciblés et mesurables;
- effectuer un suivi et chercher continuellement à améliorer le rendement de la CCSN dans le domaine des relations externes;
- cerner des occasions d'entreprendre de nouvelles activités;
- fournir la structure et les ressources nécessaires pour soutenir le personnel de la CCSN dans ses activités connexes.

En parallèle avec le programme de relations externes, la CCSN continuera de surveiller le milieu public et les questions qui s'y rattachent, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de communication proactifs et réactifs auprès de parties intéressées à l'externe.

Un programme de communications actif comportant divers outils comme un site Web à jour ainsi que des brochures générales, rédigées dans un langage clair, sur la CCSN et ses divers rôles peut permettre d'accroître le degré de familiarité des Canadiens et Canadiennes à l'endroit de la CCSN et son rôle d'organisme de réglementation nucléaire au Canada, tout en renforçant la confiance du public. On a mis sur pied un Comité interne des communications en vue d'établir une tribune représentative pour les discussions traitant des questions de communications et de favoriser l'échange et la fécondation réciproque d'idées dans tous les secteurs de la CCSN.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
• Connaissance accrue des questions et préoccupations des principales parties intéressées	• Effectuer un sondage auprès des parties intéressées pour obtenir des renseignements de base sur le degré de connaissance et de satisfaction à l'endroit de la CCSN par rapport à son rendement à titre d'organisme de réglementation
• Assurance que les Canadiens et Canadiennes connaissent la CCSN et ont confiance en ses capacités d'organisme de réglementation • Amélioration des communications, des consultations et des relations soutenues et prévisibles avec les principales parties intéressées directement touchées par le régime de réglementation de la CCSN	• Mettre en œuvre un programme de relations externes bien structuré et durable • Entreprendre l'examen du site Web de la CCSN et en réviser le contenu pour renforcer entre autres son interactivité et sa convivialité et en assurer la mise à jour périodique
• Sensibilisation des parties intéressées au mécanisme qui leur permet de devenir des intervenants actifs dans le processus de délivrance de permis (p. ex. participation aux audiences de la Commission)	• Améliorer la diffusion des comptes rendus des délibérations de la Commission, y compris des outils comme la diffusion Web et un meilleur accès à la documentation

Enjeux et risques

En ce qui a trait aux relations externes avec les parties intéressées, la CCSN doit s'adresser à deux groupes de parties intéressées : (i) les parties intéressées, dont les titulaires de permis, qui sont directement intéressées ou touchées par l'industrie nucléaire canadienne et son processus de réglementation; et (ii) le public canadien, le client de la CCSN, dans l'intérêt duquel la CCSN réglemente l'industrie nucléaire canadienne. Le premier groupe connaît généralement bien le rôle de la CCSN, alors que le deuxième ne le connaît presque pas.

Le défi le plus significatif de la CCSN dans l'obtention de ce résultat consistera à déterminer la façon de communiquer efficacement avec le public canadien, puisque les travaux précédents de groupes de discussion et d'équipes de sondage ont révélé que celui-ci possède une connaissance très minime de la CCSN et de son rôle à titre d'organisme de réglementation nucléaire au Canada.

La *Loi sur les langues officielles*, que doit respecter la CCSN, influence la publication et la diffusion de l'information de la Commission dans les délais requis, tout particulièrement en ce qui a trait à l'information relative aux audiences publiques du tribunal de la Commission devant être affichée sur Internet. Le temps nécessaire à la traduction requise empêche parfois la publication de documents ou ralentit leur publication.

Gestion et infrastructures habilitantes

Grâce à la gestion et aux infrastructures habilitantes de la CCSN, le tribunal de la Commission et le personnel de la CCSN disposent des services requis pour remplir leur mandat de façon aussi efficace et efficiente que possible. Celles-ci permettent aussi à la CCSN de s'assurer qu'elle dispose d'un effectif qualifié et motivé pour ses besoins actuels et futurs. L'infrastructure doit s'assurer que la CCSN peut satisfaire aux exigences de responsabilisation établies par les organismes centraux et parlementaires, voire les dépasser, en plus d'adopter de bonnes pratiques de gestion.

Gestion moderne

En 2002, la CCSN a entrepris une évaluation de ses pratiques de gestion à l'aide de l'outil d'évaluation de la capacité de fonction de contrôleur moderne du gouvernement du Canada. Cette évaluation a permis de comparer les pratiques de gestion actuelles de la CCSN à une norme commune établie dans le domaine. Dans le rapport d'évaluation, on précisait que la CCSN a déjà adopté un certain nombre de bonnes pratiques de gestion moderne, et on a identifié des occasions d'amélioration. D'après cette évaluation, ainsi que les commentaires reçus des parties intéressées au cours de consultations sur le recouvrement des coûts (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/regulatory_information/pdf/04_25_03_GP1.pdf) et les recommandations du Bureau du vérificateur général (BVG) (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/about_us/PDF/OAG_Report_03.pdf) (comme on le souligne dans le rapport du BVG de décembre 2000 et dans des rapports d'étape ultérieurs (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/about_us/organization/Ar01-02.cfm) de la CCSN), le Comité de direction a approuvé trois priorités clés dont il faudra tenir compte au cours des deux prochaines années :

- un processus de planification intégré qui établisse des liens entre les stratégies, les résultats et les budgets;
- clarification des rôles, des responsabilités et des attributions dans le cadre des principaux processus opérationnels;
- maintien du cap sur une stratégie efficace de maintien de l'effectif.

Ces priorités représentent l'assise du *Plan d'amélioration de la gestion moderne* de la CCSN. En outre, la CCSN a mis sur pied un Comité interne de la gestion moderne, qui relève directement du Comité de direction. Composé de cadres de différents secteurs, ce groupe supervisera la mise en œuvre d'initiatives d'amélioration et l'établissement continu de nouvelles exigences. La CCSN s'est engagée à améliorer sa gestion de façon rigoureuse et continue; elle prévoit évaluer périodiquement ses capacités de gestion afin de déterminer ce qu'il faut améliorer et d'établir ses priorités futures à ce chapitre.

Outre ces trois priorités, on prévoit formuler à compter de 2004 une approche formelle des valeurs et d'éthique. On compte analyser les politiques de la fonction publique touchant aux valeurs dans le contexte des réalités et de la culture de l'organisme de réglementation que représente la CCSN. La CCSN formulera un code de valeurs et d'éthique après avoir consulté son personnel et ses gestionnaires, puis intégrera ces valeurs à sa culture.

La CCSN analyse actuellement de façon stratégique ses capacités de gestion de l'information et élaborera un plan d'action en vue d'intégrer cette fonction à son système de gestion général. Afin de toujours renforcer l'efficience et l'efficacité dans ce domaine, on incorporera les solutions de technologie de l'information à l'initiative d'amélioration. Un Comité directeur de la technologie de l'information a établi des procédures rigoureuses d'approbation des projets d'amélioration de la technologie de l'information, de façon à garantir une rentabilisation optimale, l'uniformité des résultats obtenus dans l'ensemble de l'organisme et l'intégration dans tous les secteurs de la CCSN.

La CCSN a mis sur pied un Comité interne des ressources humaines, qui relève du Comité de direction et se compose de divers gestionnaires de la CCSN. Ce comité directeur sert de tribune stratégique multifonctionnelle et offre, à ce titre, des conseils et une orientation à la Direction des ressources humaines. Le Comité veille à ce que les activités de gestion des ressources humaines à la CCSN visent à répondre directement aux besoins de l'organisation, surtout en ce qui concerne la nécessité d'attirer et de garder d'excellents employés motivés et d'améliorer les compétences en leadership.

De plus, un sous-comité interne des communications, qui fait partie du Comité interne des communications, conseille le Comité de direction et les gestionnaires sur les meilleures façons de consulter le personnel et de communiquer avec lui sur toute une gamme d'initiatives.

Le programme actuel d'amélioration du processus de gestion de la CCSN porte sur la plupart des éléments présentés dans le *Cadre de responsabilisation de gestion* établi par le Conseil du Trésor. Ce cadre énonce une série d'attentes dans le domaine de la gestion d'après la vision d'une gestion moderne de la fonction publique présentée dans le rapport intitulé *Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
• Processus de planification et de gestion fondés sur les résultats	• Mettre en œuvre un processus de planification intégré, qui permet de relier des stratégies à des résultats et à des budgets – à intégrer aux contrats de rendement établis pour tous les membres de la direction • Mettre en œuvre un processus systématique de gestion et de rapport du rendement, y compris des mesures clés de rendement établies pour l'ensemble des secteurs • Intégrer un cadre général de risque au processus de planification stratégique • Améliorer l'opportunité et la pertinence des renseignements administratifs
• Processus de gestion visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et l'uniformité du processus au sein de la CCSN	• Préciser les rôles, les responsabilités et les exigences de responsabilisation pour les processus administratifs clés • Mettre en œuvre un plan intégré d'amélioration du processus de gestion de l'information, ce qui comprend élaborer les outils de technologie de l'information requis • Renforcer l'efficience et l'uniformité des politiques d'aménagement de la CCSN, ainsi que de leur application • Comparer les services de gestion à ceux d'organismes semblables du secteur public • Élaborer un programme de planification de la continuité des opérations, afin de limiter au minimum ou d'éviter complètement toute interruption des services et des biens essentiels
• Mise en place et maintien en poste d'un excellent personnel	• Déployer la stratégie de maintien en poste de l'effectif • Déployer des initiatives de perfectionnement du personnel dans le domaine de la santé et de la sécurité (p. ex. en ce qui a trait au milieu physique, aux évaluations de santé, à l'équipement de protection et à la formation, etc.) • Établir un plan d'équité en matière d'emploi • Mettre en œuvre un code moderne de valeurs et d'éthique
• Leadership	• Renforcer les capacités en leadership et en gestion

Enjeux et risques

À l'instar d'autres organisations gouvernementales, la CCSN dispose de peu de ressources pour élaborer et mettre en œuvre des programmes ayant pour objectif de répondre aux demandes croissantes à l'égard de la responsabilisation. Les nouvelles exigences définies par le gouvernement, y compris l'examen des programmes, auront pour effet de réduire les ressources dont on dispose pour déployer d'autres initiatives d'amélioration globales. En outre, la CCSN pourrait faire l'objet d'une vérification de suivi par le BVG à la suite de celle effectuée en 2000 concernant sa rentabilité. On a reporté cet examen de suivi pour des motifs externes; or, il faudra peut-être réaffecter des ressources à la suite des résultats de cet examen si on détermine alors qu'il faut apporter des améliorations dans d'autres secteurs, ce qui aura pour effet de reporter les efforts de la CCSN visant à aborder d'autres initiatives de la gestion moderne.

L'effectif de la CCSN vieillit. Bon nombre d'experts scientifiques prendront leur retraite au cours des dix prochaines années. La CCSN s'efforce de pallier ce problème en mettant davantage l'accent sur la gestion des connaissances, la formation et le recrutement de personnes spécialisées, dans le cadre de la stratégie de maintien en poste de son effectif; cependant, selon de nouvelles prévisions concernant l'expansion de l'industrie, on risque davantage de faire face à des pressions dans ce domaine puisqu'il y a concurrence pour obtenir la même main-d'œuvre.

La CCSN déploie actuellement d'importantes initiatives d'amélioration visant à modifier la culture de l'organisation. Il faut faire preuve d'un leadership énergique et capable à cet égard. La CCSN cherche à renforcer ses capacités à ce chapitre ainsi que ses capacités de communication interne.

Répercussions des plans et priorités sur les ressources : Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	54 606	**59 821**	60 030	58 989
Non-prolifération et garanties	5 464	**5 554**	5 534	5 534
Budgétaire du Budget principal des dépenses	60 070	**65 375**	65 564	64 523
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	**0**	0	0
Moins : Recettes disponibles	0	**0**	0	0
Total du Budget principal des dépenses	60 070	**65 375**	65 564	64 523
*Rajustements (dépenses prévues ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses)**				
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	85	**0**	0	0
Charges de travail supplémentaires	3 350	**0**	0	0
Rajustement de la rémunération 2003-2004 : crédit pour transfert du CT	1 128	**0**	0	0
Réacteur CANDU avancé	4 080	**5 100**	4 760	643
Report	2 553	**0**	0	0
Autre	120	**120**	120	120
Total des rajustements	*11 316*	***5 220***	*4 880*	*763*
Dépenses nettes prévues	71 386**	**70 595**	70 444	65 286
Moins : Recettes non disponibles	42 580	**50 195**	52 396	50 820
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	7 073	**7 450**	7 488	7 518
Coût net du programme	35 879	**27 850**	25 536	21 984
Équivalents temps plein	527	**530**	529	505

* Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et comprennent le Budget supplémentaire des dépenses.

** Reflet des prévisions des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice.

VI. Organisation

Organisation

La CCSN se compose d'une commission d'au plus sept membres et d'un effectif d'environ 506 employés.

La Commission

Soutenue par le Secrétariat, la Commission, qui fonctionne comme un tribunal administratif quasi-judiciaire, rend de façon indépendante des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada. Elle établit des règlements à caractère obligatoire et elle élabore, à l'intention de l'industrie nucléaire canadienne, des directives en matière de réglementation sur les questions concernant la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. La Commission tient aussi compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants. Elle délègue aux fonctionnaires désignés les pouvoirs de prendre des décisions concernant la délivrance de permis pour certaines catégories d'installations et d'activités nucléaires, conformément aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et à ses règlements d'application.

Selon la *LSRN*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Les membres à temps partiel sont nommés à titre inamovible pour un mandat maximal de cinq ans. L'un des commissaires occupe le poste de président de la Commission. Linda J. Keen occupe actuellement ce poste.

Le Secrétariat gère les activités de la Commission et fournit un soutien technique et administratif à la présidente de la Commission et aux autres commissaires. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'occupe notamment des communications entre la Commission et le Cabinet du ministre et d'autres parties intéressées, y compris les ministères, les intervenants, les titulaires de permis, les médias et le public en ce qui a trait aux délibérations du tribunal. Il fait office de registraire des documents de la Commission, tout en veillant à la gestion du processus d'audience.

Personnel de la CCSN

Le personnel aide la Commission à élaborer des cadres d'application de la réglementation, à formuler des recommandations, à effectuer des inspections, à appliquer les exigences réglementaires, à coordonner les activités internationales, à élaborer des programmes touchant l'ensemble de l'organisation qui contribuent à rendre la réglementation plus efficace, et à fournir un soutien administratif à l'organisation. De plus, le personnel prépare des recommandations sur les décisions en matière de permis, les soumet à l'examen de la Commission au cours d'audiences publiques et administre, par la suite, les décisions de la Commission.

Direction générale des opérations

La Direction générale des opérations (DGO) est chargée de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement conformément à la *LSRN* et à ses règlements.

La DGO centralise la réglementation des différents secteurs de l'industrie nucléaire et veille à la mise en œuvre harmonieuse des activités et des processus de réglementation. Son statut de direction générale l'amène à chapeauter les directions dont le mandat prévoit des responsabilités et des pouvoirs en vue de l'exécution des activités de réglementation.

La DGO chapeaute ainsi cinq directions : la Direction de la réglementation des centrales nucléaires, la Direction des stratégies opérationnelles, la Direction de l'évaluation et de l'analyse, la Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires et la Direction de la réglementation des substances nucléaires – ayant chacune pour mandat clair d'exécuter toutes les fonctions de réglementation pour un groupe spécifique de titulaires de permis ou de fournir des stratégies opérationnelles ou des évaluations spécialisées à l'appui des fonctions de réglementation.

Bureau des affaires internationales

Le Bureau des affaires internationales (BAI) est responsable de la coordination des activités et des projets internationaux de la CCSN touchant les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il fournit des conseils qui font autorité sur l'élaboration et l'application de la politique du Canada en matière de non-prolifération et de garanties, notamment en ce qui concerne les questions multilatérales de non-prolifération.

Le BAI délivre des permis pour l'exportation et l'importation contrôlées d'articles nucléaires et d'articles à double usage liés au nucléaire, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, à ses règlements et aux obligations internationales auxquelles le Canada a souscrit. Il met en œuvre les accords bilatéraux de coopération nucléaire et les accords de garanties conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et il gère un programme de recherche et de développement à l'appui des garanties de l'AIEA.

Bureau des affaires réglementaires

Le Bureau des affaires réglementaires est responsable d'un certain nombre de programmes de la CCSN, comme le programme de relations externes, ainsi que d'initiatives ou de mesures qui visent à améliorer l'efficacité, l'efficience et le fonctionnement général de la CCSN sur le plan de la réglementation. Cela comprend l'administration de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements.

Direction générale des services de gestion

La Direction générale des services de gestion est responsable des programmes et des politiques de la CCSN pour la gestion des ressources humaines, financières, documentaires, matérielles et informatiques. De plus, elle est responsable des communications, de la planification stratégique et des initiatives de l'organisation en ce qui a trait à la fonction de contrôleur moderne.

Service juridique

Le Service juridique, composé d'avocats détachés du ministère de la Justice, fournit des avis juridiques à la Commission et au personnel de la CCSN.

Groupe de la vérification et de l'éthique

Le Groupe de la vérification et de l'éthique examine les questions liées à la responsabilité de gestion et à l'exécution du programme de la CCSN. De plus, il formule des recommandations d'amélioration.

Responsabilité

La responsabilité générale de la réalisation des résultats stratégiques de la CCSN incombe à la première dirigeante de la CCSN.

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Résultats par unité organisationnelle et sommaire des ressources

Résultats immédiats / Unité de la CCSN	Cadre de réglementation clair et pragmatique	Milieu dans lequel les personnes et les organisations peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	Degré élevé de conformité au cadre de réglementation	Cadre dans lequel la CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	Contexte dans lequel les parties intéressées comprennent le programme de réglementation
Réglementation des centrales nucléaires	√	√	√	√	√
Stratégies opérationnelles	√			√	√
Évaluation et analyse	√	√	√	√	√
Réglementation du cycle et des installations nucléaires	√	√	√	√	√
Réglementation des substances nucléaires	√	√	√	√	√
Affaires internationales	√	√	√	√	√
Affaires réglementaires	√			√	√
Secrétariat de la Commission			√		√

Secteurs d'activité		Cadre de réglementation	Délivrance de permis et accréditation	Conformité	Projets de collaboration	Relations avec les parties intéressées
Prévisions des dépenses 2003-2004*	000 $	5 271	16 195	28 029	15 059	6 832
	ETP	32	129	223	91	52
Dépenses prévues 2004-2005	000 $	6 986	16 366	28 462	14 635	4 146
	ETP	44.61	133.34	230.76	91.29	30.20

*Reflet des prévisions des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice.

Organigramme

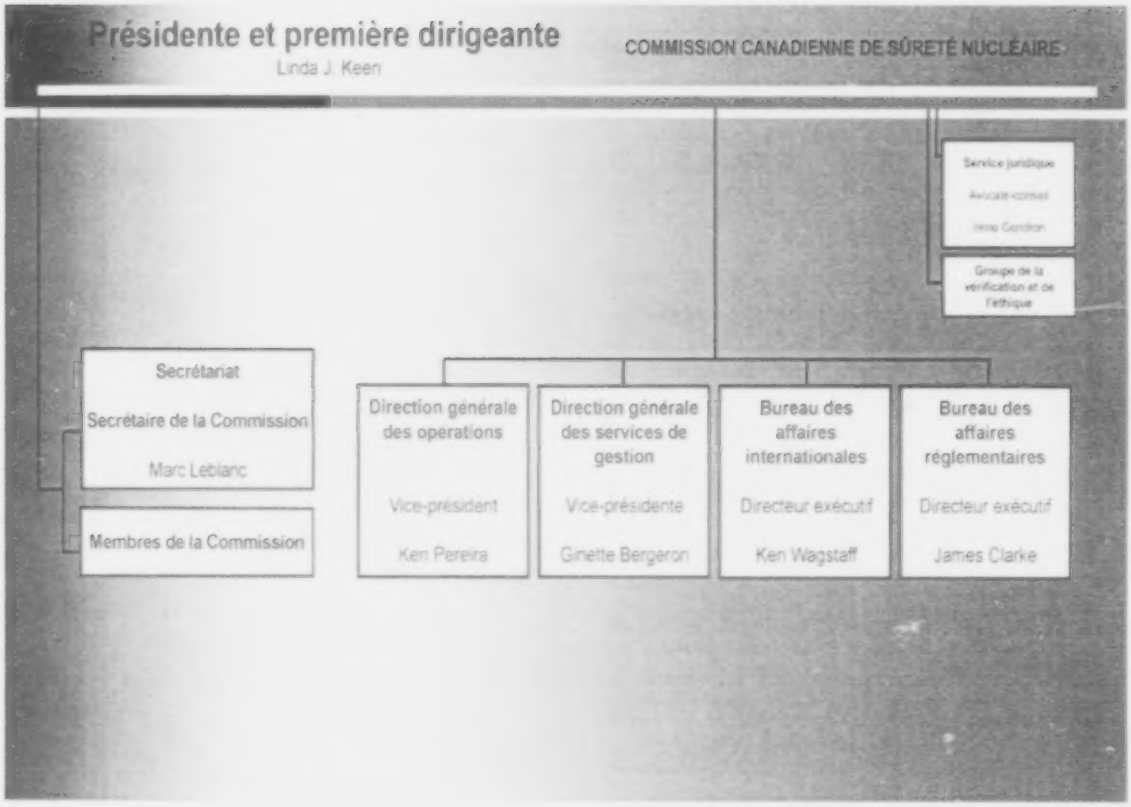

Organigramme

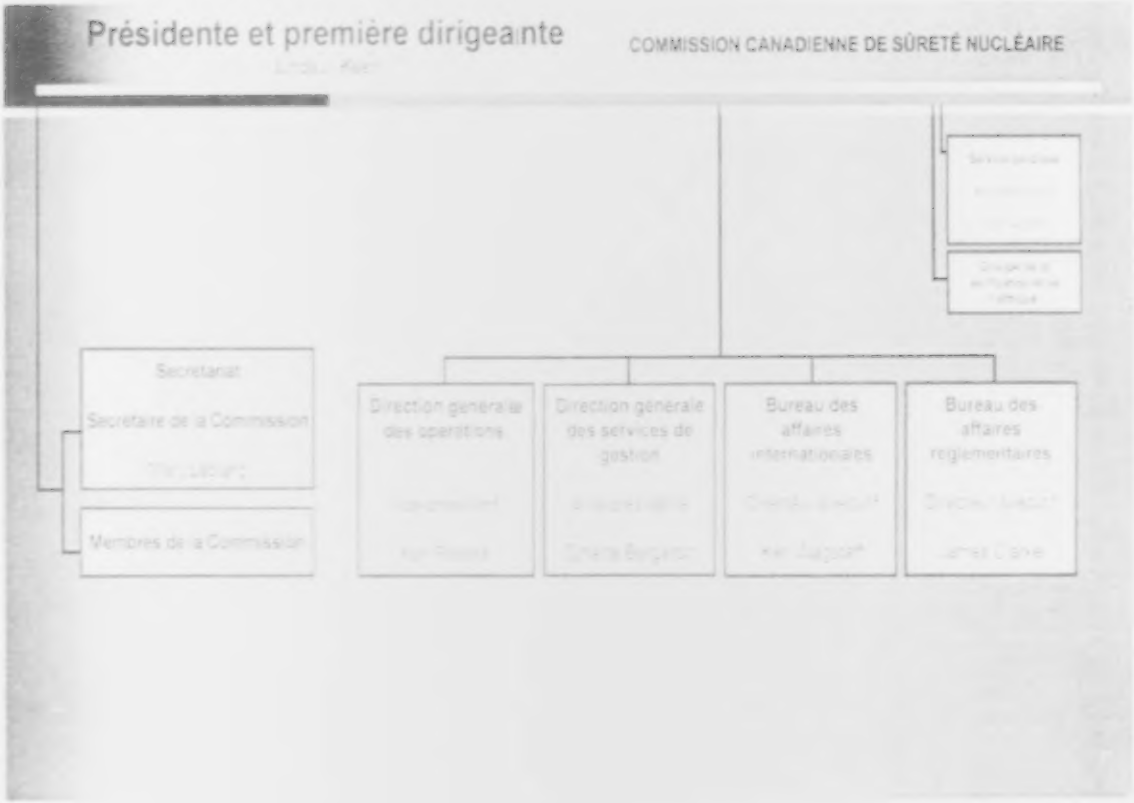
Présidente et première dirigeante
COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
Secrétariat
Secrétaire de la Commission
Membres de la Commission
Direction générale des opérations
Direction générale des services de gestion
Bureau des affaires internationales
Bureau des affaires réglementaires

VII. Annexes – Tableaux

Tableau 1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité – sans objet
Tableau 2 : Renseignements sur les dépenses de projets – sans objet
Tableau 3 : Rapport d'étape sur les grands projets de l'État – sans objet

Tableau 4 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Subventions	20	**20**	20	20
Total des subventions	20	**20**	20	20
Contributions	622	**622**	622	622
Total des contributions	622	**622**	622	622
Autres paiements de transfert	0	**0**	0	0
Total des autres paiements de transfert	0	**0**	0	0
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	642*	**642**	642	642

*Reflet des prévisions des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice.

Tableau 5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert – sans objet
Tableau 6 : Fondations (subventions conditionnelles) – sans objet
Tableau 7 : Principaux programmes ou initiatives – sans objet

Tableau 8 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

Recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004	**Recettes prévues 2004-2005**	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Total des recettes disponibles	0	**0**	0	0

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004	**Recettes prévues 2004-2005**	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Recettes provenant du recouvrement des coûts	42 580	**50 195**	52 396	50 820
Total des recettes non disponibles	42 580	**50 195**	52 396	50 820

Total des recettes disponibles et non disponibles	42 580	**50 195**	52 396	50 820

Tableau 9 : Frais d'utilisation externe

Données de facturation externe	
Nom de l'activité d'imposition des droits	Droits pour le recouvrement des coûts
Type de droits	Service de réglementation (R)
Loi ou règlement autorisant l'établissement des droits	*Règlement sur les droits*, juillet 2003 *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
Raison de l'imposition ou de la modification des droits	On ne prévoit pas imposer de nouveaux droits, ni modifier le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*
Date d'entrée en vigueur	Le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* est entré en vigueur le 1er juillet 2003
Processus de consultation et d'examen prévu	La CCSN a créé le Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts; composé de représentants de différents secteurs de l'industrie, ce groupe offre une tribune de communication et de consultation continues avec les parties intéressées ou les titulaires de permis au sujet des activités de réglementation de la CCSN et des frais qui en découlent. Le Groupe se réunit au moins une (1) fois par année. La CCSN a établi des processus de règlement des différends pour résoudre les principaux problèmes que peut poser la facturation externe. Une description du processus et les coordonnées de personnes-ressources sont affichées sur le site Web de la CCSN. Sur son site Web, la CCSN consacre une page au programme de recouvrement des coûts, qui est mise à jour de façon régulière. (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/regulatory_information/licence_fees/index.cfm)

Tableau 10 : Coût net du (ou des) programme(s) pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	70 595
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	4 475
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	2 740
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	12
Traitements et dépenses connexes lies aux services juridiques fournis par Justice Canada	223
	7 450
Moins : Recettes non disponibles	
	50 195
Coût net du programme pour 2004-2005	27 850

Tableau 11 : Fonds renouvelable – État des résultats d'exploitation – sans objet
Tableau 12 : Fonds renouvelable – État de l'évolution de la situation financière – sans objet
Tableau 13 : Fonds renouvelable – Utilisation prévue des autorisations – sans objet
Tableau 14 : Prêts, placements et avances (non budgétaires) – sans objet
Tableau 15 : Diversification des modes de prestation des services – sans objet

Tableau 16 : Principales initiatives réglementaires

La préparation des règlements d'application de la *LSRN* constitue une initiative clé de réglementation menée par la CCSN. Voici les règlements que la CCSN prévoit soumettre à l'examen du ministère de la Justice ou pour approbation finale au cours de la période de planification de trois ans :

Lois et règlements	Résultats prévus
Modification du *Règlement sur la sécurité nucléaire*	Assurer que les exigences en matière de sécurité au Canada soient compatibles avec les normes internationales.
Projet de règlement sur les garanties nucléaires	Établir un règlement générique sur les garanties, qui remplacera les conditions relatives aux garanties dont les permis sont assortis actuellement, pour favoriser la conformité avec les accords internationaux sur les garanties.
Projet de règlement relatif à la sécurité des travailleurs	Protéger la santé et la sécurité des travailleurs.
Modification du *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*	Veiller à ce que les dispositions relatives à l'importation et à l'exportation ainsi que les exigences de délivrance de permis sont conformes aux derniers progrès accomplis dans les accords internationaux et les directives connexes; on doit aussi régler les questions soulevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation et préciser tout élément ambigu mineur.
Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II	Les modifications doivent permettre de corriger un certain nombre d'erreurs relevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation, ainsi que de combler certaines lacunes sur le plan de la réglementation qu'on aurait relevées depuis l'entrée en vigueur du règlement le 31 mai 2000.
Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement	Les modifications doivent permettre de corriger un certain nombre d'erreurs relevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation, ainsi que de combler certaines lacunes sur le plan de la réglementation qu'on aurait relevées depuis l'entrée en vigueur du règlement le 31 mai 2000; elles doivent aussi permettre d'adopter les dernières exemptions aux normes fondamentales de radioprotection de l'AIEA.
Règles de procédure et règlements administratifs de la CCSN	Les *règles de procédure* doivent être tenues à jour et refléter les pratiques exemplaires des tribunaux administratifs.

Tableau 17 : Initiatives horizontales – sans objet

VIII. Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, des publications, etc., veuillez communiquer avec la :

Direction des communications et de la gestion de l'information
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
1 800 668-5284 (au Canada) ou (613) 995-5894
Télécopieur : (613) 995-5086
Courriel : info@cnsc-ccsn.gc.ca

Pour obtenir des renseignements en ligne, consultez le site Web de la CCSN à :
www.suretenucleaire.gc.ca

On peut trouver de l'information sur les plans et les priorités et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement*

La CCSN applique les lois et règlements suivants :

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch. 9
Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28